



**CADRE
DE PROGRAMMATION
POUR LA DURABILITÉ
DES SERVICES D'EAU**

**ACCOUNTABILITY FOR
SUSTAINABILITY**



Empowered lives.
Resilient nations.

AVANT-PROPOS

Pérenniser les impacts des investissements dans les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) est une tâche à la fois stratégique, ambitieuse et complexe. En plus d'accroître les investissements axés sur la prestation des services EAH, nous devons examiner *comment* ces services sont mis en œuvre à la lumière des ambitions du sixième objectif de développement durable (ODD), qui vise à garantir la durabilité des effets positifs sur les taux de survie des enfants et leur développement en général. En décrivant précisément quelles conditions d'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés de manière sûre devront être réunies d'ici à 2030, le très ambitieux programme des ODD offre une vision qui peut – et doit – tous nous unir.

L'importance de la durabilité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité s'inscrit clairement dans l'ODD 6¹. La réalisation de cet objectif nécessite un changement d'état d'esprit chez les parties prenantes, notamment les partenaires de développement et les donateurs qui devront faire plus qu'évaluer l'efficacité des investissements infrastructurels, et intégrer le concept de durabilité à chaque étape de la programmation, à savoir la conception, la proposition, la mise en œuvre, la surveillance et le suivi. Délaisser les aspects infrastructurels au profit du maintien et du renforcement continus des services est particulièrement ambitieux alors que le secteur de l'eau subit de plus en plus de pressions, telles que la hausse de la demande liée à la croissance démographique, l'urbanisation, l'atténuation des effets du changement climatique, ainsi que le changement constant des conditions politiques, sociales ou financières.

Le présent document s'intéresse à plusieurs niveaux et modèles d'interventions programmatiques, à l'environnement favorable en amont et à l'importance que revêtent les échanges constructifs avec les communautés pour garantir un meilleur accès aux services durables d'eau et d'assainissement. Il s'appuie largement sur la vision ambitieuse de l'UNICEF qui entend renforcer les capacités des pays en vue de déployer des services EAH durables tout en veillant, comme toujours, à ne laisser personne de côté.

REMERCIEMENTS

Le présent document-cadre a été élaboré par l'UNICEF et la Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD-SIWI dans le cadre du partenariat « La redevabilité pour plus de durabilité ».

Les auteurs tiennent à remercier les États et les bureaux de pays de l'UNICEF qui ont participé au programme pour l'accélération de l'accès à l'assainissement et à l'eau pour tous (ASWA) au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali, en Mauritanie, en République centrafricaine et en Sierra Leone. Ils remercient également l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA), la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGIS) des Pays-Bas et le Ministère du Développement International du Royaume-Uni (DFID) pour leur soutien.

Auteurs :

Cecilia Scharp, *Division des programmes/EAH de l'UNICEF, New York*

Angie Saleh, *Division des programmes/EAH de l'UNICEF, New York*

Alejandro Jiménez, *Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD-SIWI, Stockholm*

Antoine Delepiere, *Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD-SIWI, Stockholm*

Hélène LeDeunuff, *Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD-SIWI, Stockholm*

Relecture, recommandations et contributions :

Kelly Ann Naylor, *Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Dakar*

Dawda Jawara, *Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Dakar*

Silvia Gaya, *Division des programmes/EAH de l'UNICEF, New York*

Samuel Godfrey, *Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, Nairobi*

Evariste Kouassi Komlan, *Division des programmes/EAH de l'UNICEF, New York*

José Gesti Canuto, *Division des programmes/EAH de l'UNICEF, New York*

Fiorella Polo, *Division des programmes/EAH de l'UNICEF, New York*

Jeremie Toubkiss, *Bureau d'évaluation de l'UNICEF, New York*

Annexe : Liste des indicateurs et facteurs : Stef Smits, IRC, La Haye (Pays-Bas) et Julia Boulenouar AguaConsult, Essex (Royaume-Uni)

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos _____	3
Remerciements _____	4
Liste des figures _____	6
Liste des tableaux _____	6
Acronymes et abréviations _____	7
Résumé analytique _____	8
1. Un plaidoyer pour la durabilité _____	9
2. Le cadre de la durabilité _____	11
A. Introduction _____	11
B. La voie vers des services durables _____	12
ÉTAPE 1 : Comprendre la durabilité _____	17
ÉTAPE 2 : Planifier et s'associer pour la durabilité _____	27
ÉTAPE 3 : Établir des programmes en faveur de la durabilité _____	29
ÉTAPE 4 : Suivre et adapter _____	34
3. Conclusion _____	37
Références _____	39
Annexe : Liste des indicateurs et facteurs _____	40

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les nouvelles échelles de services d’approvisionnement en eau et d’assainissement de l’ODD 6 évaluent la réalisation progressive des cibles 6.1 et 6.2 à l’échelle nationale _____	9
Figure 2 : Analyse de données secondaires relatives à l’état de fonctionnement des points d’eau de quatre pays d’Afrique subsaharienne _____	10
Figure 3 : Le cadre de programmation pour la durabilité de l’UNICEF _____	11
Figure 4 : La voie vers des services durables _____	13
Figure 5 : Le cadre de durabilité de l’UNICEF appliqué en Afrique de l’Ouest et en Afrique centrale _____	16
Figure 6 : Comprendre les étapes de la durabilité _____	17
Figure 7 : Comprendre les différents facteurs de durabilité au niveau de la communauté, du service et du secteur _____	21
Figure 8 : Chaîne de valeur relative des travaux d’entretien et de réparation gérés par la communauté _____	22
Figure 9 : Le triangle de la prestation de service _____	23
Figure 10 : Un environnement favorable pour des services EAH durables _____	25
Figure 11 : L’étape « planifier et s’associer » _____	27
Figure 12 : Actions programmatiques axées sur la durabilité _____	29
Figure 13 : L’étape « suivre et adapter » _____	34
Figure 14 : Vue complète de la voie de la durabilité _____	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : COMPRENDRE la durabilité ; exemples d’outils d’évaluation _____	26
Tableau 2 : PLANIFIER et S’ASSOCIER pour la durabilité ; exemples d’outils de planification _____	28
Tableau 3 : AGIR pour la durabilité ; exemples d’outils de programmation _____	33
Tableau 4 : Exemples d’outils de surveillance _____	36

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

EAH	Eau, Assainissement et Hygiène (Water, Sanitation and Hygiene)
GWP	Partenariat mondial pour l'eau (Global Water Partnership)
JMP	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (Joint Monitoring Programme)
MIS	Système de gestion de l'information (Monitoring Information System)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SIWI	Institut International de l'Eau de Stockholm (Stockholm International Water Institute)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH-BAT	Outil d'analyse des goulots d'étranglement dans le secteur EAH
WGF	Facilité pour la gouvernance de l'eau (Water Governance Facility)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent document vise à fournir aux membres du personnel et partenaires EAH de l'UNICEF des ressources qui les aideront à comprendre comment renforcer leur attention sur la question de la durabilité dans leurs programmes EAH. Il porte sur les différents niveaux et modèles d'interventions programmatiques, l'environnement favorable en amont et l'importance d'avoir des échanges constructifs avec les communautés pour garantir un meilleur accès aux services durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Ce document est composé de quatre parties qui reflètent la **voie de la durabilité**. La première partie aide à **comprendre** les concepts relatifs à la durabilité des services EAH à chacun des différents niveaux qui contribuent à la prestation des services (secteur, services et communauté). La deuxième partie présente un éventail d'outils conçus pour **planifier et s'associer** en faveur de la durabilité. La troisième partie explique comment **mettre en œuvre des mesures programmatiques** afin d'accroître la durabilité. Enfin, la quatrième partie indique comment **contrôler la durabilité**.

Ce document-cadre fournit des orientations sur l'intégration de la notion de durabilité à chaque étape d'un programme EAH, à savoir l'évaluation de la situation de départ, la mise en œuvre des activités programmées, le suivi des résultats et la remontée des observations aux fins d'amélioration ou de correction de la trajectoire. Chaque partie contient des outils et des exemples éclairants. Un guide proposant une version simplifiée du contrôle de la durabilité, y compris une liste des indicateurs clés et une liste des facteurs sous-jacents à analyser, fait l'objet d'un document complémentaire².

1. UN PLAIDOYER POUR LA DURABILITÉ

En signant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Programme 2030) en septembre 2015, les représentants de la communauté internationale ont pris l'engagement de « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Le sixième Objectif de Développement Durable (ODD) nous engage à œuvrer ensemble pour assurer un accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement à un coût abordable d'ici à 2030. La cible 6.1, qui porte sur l'eau potable, mesure la proportion de la population ayant accès aux services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité. L'expression « gérés en toute sécurité » signifie que la source d'eau est améliorée, qu'elle est accessible sur place, qu'elle est exempte de toute contamination et qu'elle est disponible au besoin. Ce dernier critère peut constituer un indicateur indirect de la fiabilité du service.

La cible 6.2 mesure la proportion de la population qui utilise des services d'assainissement gérés en toute sécurité, ceux-ci devant satisfaire

à trois grandes exigences : l'installation sanitaire de base ne doit pas être commune à plusieurs ménages et les excréments doivent être éliminés en toute sécurité sur place ou transportés et traités hors site. La cible 6.2 mesure également l'élimination de la défécation à l'air libre. Une attention explicite est portée à la durabilité dans le Programme 2030 et l'ODD 6 représente un changement politique notable. Les ODD sont également nettement plus ambitieux que les précédents Objectifs du Millénaire pour le Développement, car ils établissent que chacun doit avoir accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables et que la défécation à l'air libre doit être éliminée. Les pays réaliseront les objectifs du Programme 2030 en prenant des décisions de politique axées sur la progression dans les échelles de services (figure 1). Les activités de suivi et de compte rendu menées à l'échelle nationale et internationale fournissent déjà des données et des informations sur les progrès accomplis et la capacité des pays à maintenir durablement le plus haut niveau de service.

Figure 1: Les nouvelles échelles de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'ODD 6 évaluent la réalisation progressive des cibles 6.1 et 6.2 à l'échelle nationale

OMD/ODD	Échelle de services	Description		OMD/ODD	Échelle de services	Description	
ODD 6.1	Approvisionnement en eau potable géré en toute sécurité	Installations améliorées accessibles sur place, disponibles au besoin et exemptes de toute contamination	Réalisation progressive	ODD 6.2	Assainissement géré en toute sécurité	Installation améliorée privée où les matières fécales sont éliminées en toute sécurité sur place ou transportée et traitées hors du site; installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon	Réalisation progressive
	Continuité des OMD	Approvisionnement en eau élémentaire			Installation améliorée située à 30 minutes aller-retour maximum	Continuité des OMD	
	Approvisionnement en eau limité	Installation améliorée située à un temps de collecte supérieur à 30 minutes aller-retour (temps d'attente inclus)		Assainissement partagé	Installation améliorée partagée avec d'autres ménages		
	Point d'eau non amélioré	Installation qui ne protège pas contre la contamination		Assainissement non amélioré	Installation non améliorée qui ne protège pas contre la contamination		
	Aucun service	Eaux de surface		Aucun service	Défécation à l'air libre		

Source: JMP, 2015

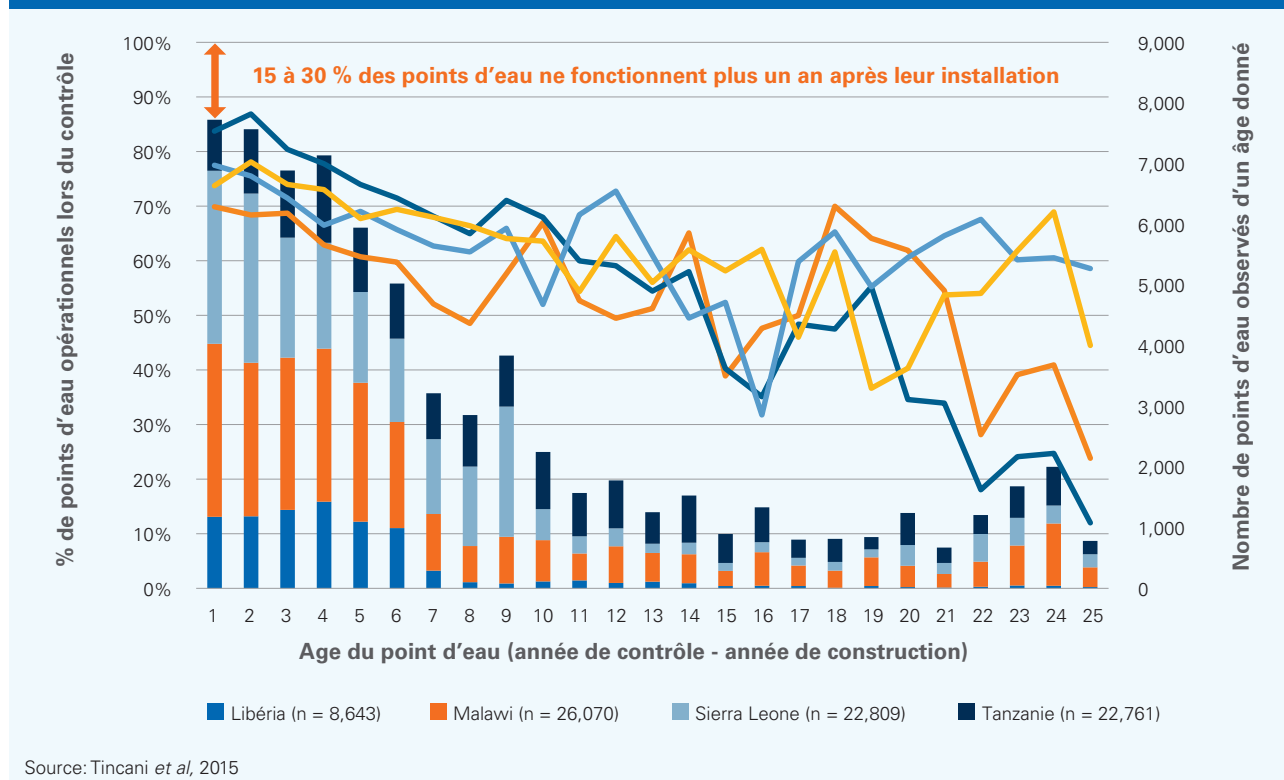
Mettre l'accent sur la durabilité est tout à fait judicieux, car les services EAH récemment mis en place restent souvent défectueux et n'apportent donc pas d'avantages durables à leurs usagers. Par exemple, plusieurs études estiment que 30 à 50 % des points d'eau ne fonctionnent pas comme prévu deux à cinq ans après leur installation.

Ce taux d'échec est en partie lié à la faiblesse et à la fragmentation de la chaîne des services d'approvisionnement en eau en milieu rural, depuis la construction du point d'eau, jusqu'au point de consommation en passant par la gestion du système. À noter également, certaines études montrent que des problèmes considérables en matière de durabilité se posent dès la première année après la construction, souvent à cause d'un manque de planification, d'un mauvais emplacement ou de mauvaises méthodes de construction (figure 2). Entre la première et la cinquième année, la plupart des échecs ou défauts de fonctionnement découlent de mauvais modèles de gestion qui ne tiennent pas compte de la chaîne de prestation de services dans son ensemble.

La recherche et la pratique montrent que la construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement et l'élargissement de l'accès aux services ne suffisent pas pour parvenir à une couverture universelle durable. Tous les systèmes du secteur EAH doivent impérativement tenir compte des conditions nécessaires au maintien des services dans la durée, que ce soit les interventions dans les communautés locales, la prestation de services au sens large, ainsi qu'à l'échelle nationale où les conditions favorables aux services doivent être consolidées afin de garantir qu'une fois en place, les services et les avantages qu'ils apportent aux usagers s'inscrivent dans la durée.

Le système de gouvernance national établit *qui obtient quel service, quand et comment*. À tous les niveaux de la chaîne de services EAH, chaque partie prenante doit éliminer les obstacles à la durabilité pouvant être ancrés dans le système de gouvernance national, en changeant ou en adaptant son comportement ou en contribuant à identifier, remettre en question et résoudre les principaux problèmes systémiques relatifs à la durabilité.

Figure 2: Analyse de données secondaires relatives à l'état de fonctionnement des points d'eau dans quatre pays d'Afrique subsaharienne



2. LE CADRE DE LA DURABILITÉ

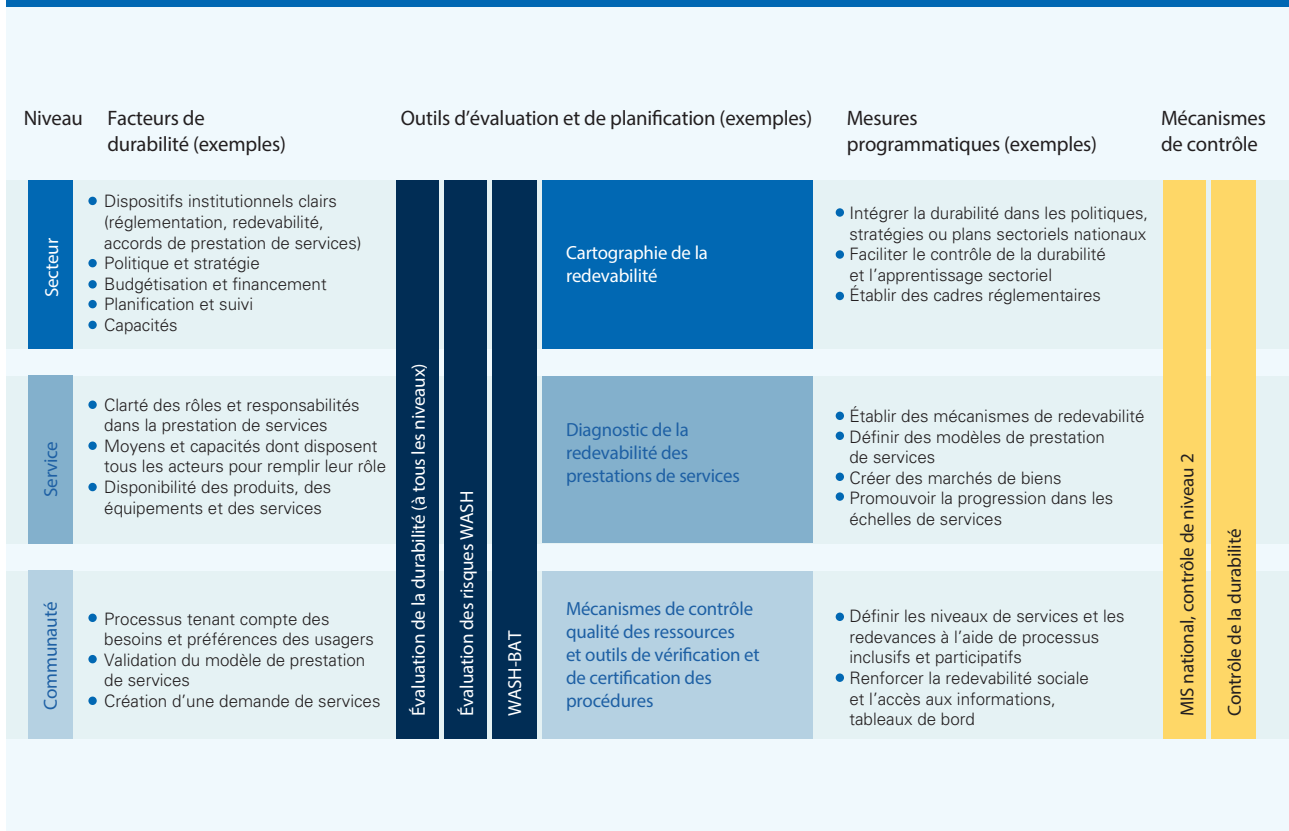
A. INTRODUCTION

Ce cadre s'appuie sur le travail déjà accompli par l'UNICEF pour garantir la durabilité des programmes EAH, principalement en Afrique de l'Est et de l'Ouest et en Afrique australe, mais aussi dans le cadre d'autres initiatives nationales, régionales ou mondiales, relevant ou non de l'UNICEF. Le présent document vise à regrouper les expériences, les outils et les options de programmation afin d'en faciliter l'accès et d'harmoniser nos connaissances ainsi que les méthodes que nous adoptons pour intégrer la durabilité et la renforcer. Il éclaire certains concepts importants pour mieux expliquer la notion de durabilité des services EAH et la façon dont nous pouvons évaluer, contrôler et élaborer des programmes afin de pérenniser les résultats du secteur EAH.

Le cadre reconnaît que la pérennisation de la prestation de services est une entreprise complexe qui nécessite d'adopter une approche de renforcement des systèmes. Il s'articule donc autour d'un procédé itératif, appelé la « voie de la durabilité ». Bien que défini selon une logique spatiale, chaque niveau du cadre (national, infra-national/service et local/communautaire) correspond aussi à des fonctions et à des séquences du processus de programmation.

Ce document est composé de quatre parties. La première partie permet d'acquérir une **compréhension** commune des concepts relatifs à la durabilité des services EAH pour chacun des différents niveaux qui contribuent à la prestation des services (secteur, service et communauté). La deuxième partie présente un éventail d'outils conçus pour **planifier et s'associer** en faveur de

Figure 3: Le cadre de programmation pour la durabilité de l'UNICEF



la durabilité. La troisième partie explique comment **mettre en œuvre des mesures programmatiques** afin d'accroître la durabilité. Enfin, la quatrième partie indique comment **contrôler la durabilité** et procéder à des ajustements en vue d'un prochain cycle. La figure 3 ci-dessous synthétise cette structure et le cadre conceptuel de programmation.

Ce document-cadre fournit des orientations sur l'intégration de la notion de durabilité à chaque étape d'un programme EAH, à savoir l'évaluation de la situation de départ, la mise en œuvre des activités programmées, la surveillance des résultats et la remontée des observations aux fins d'amélioration ou de correction de la trajectoire. Un guide de l'UNICEF proposant une version simplifiée du contrôle de la durabilité, y compris une liste des indicateurs clés et une liste des facteurs sous-jacents à analyser, fait l'objet d'un document complémentaire⁴.

B. LA VOIE VERS DES SERVICES DURABLES

Les programmes visant à fournir des services EAH durables doivent inclure des activités liées à trois phases distinctes du cycle de programmation, à savoir : tirer des enseignements du *passé* et corriger les défaillances ; maximiser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des activités *en cours* ; et construire des systèmes capables d'intégrer ces éléments et de maintenir les services dans une perspective d'*avenir*. Les processus de pérennisation créent des systèmes de programmation et d'apprentissage qui associent des activités de planification, de suivi, d'évaluation et d'aide à la décision. Idéalement, mais pas obligatoirement, ces grands principes doivent être appliqués étape par étape (voir la figure 4).

Comprendre la durabilité

Pour intégrer le concept de durabilité dans les programmes, il est tout d'abord nécessaire de comprendre ce que signifie la durabilité

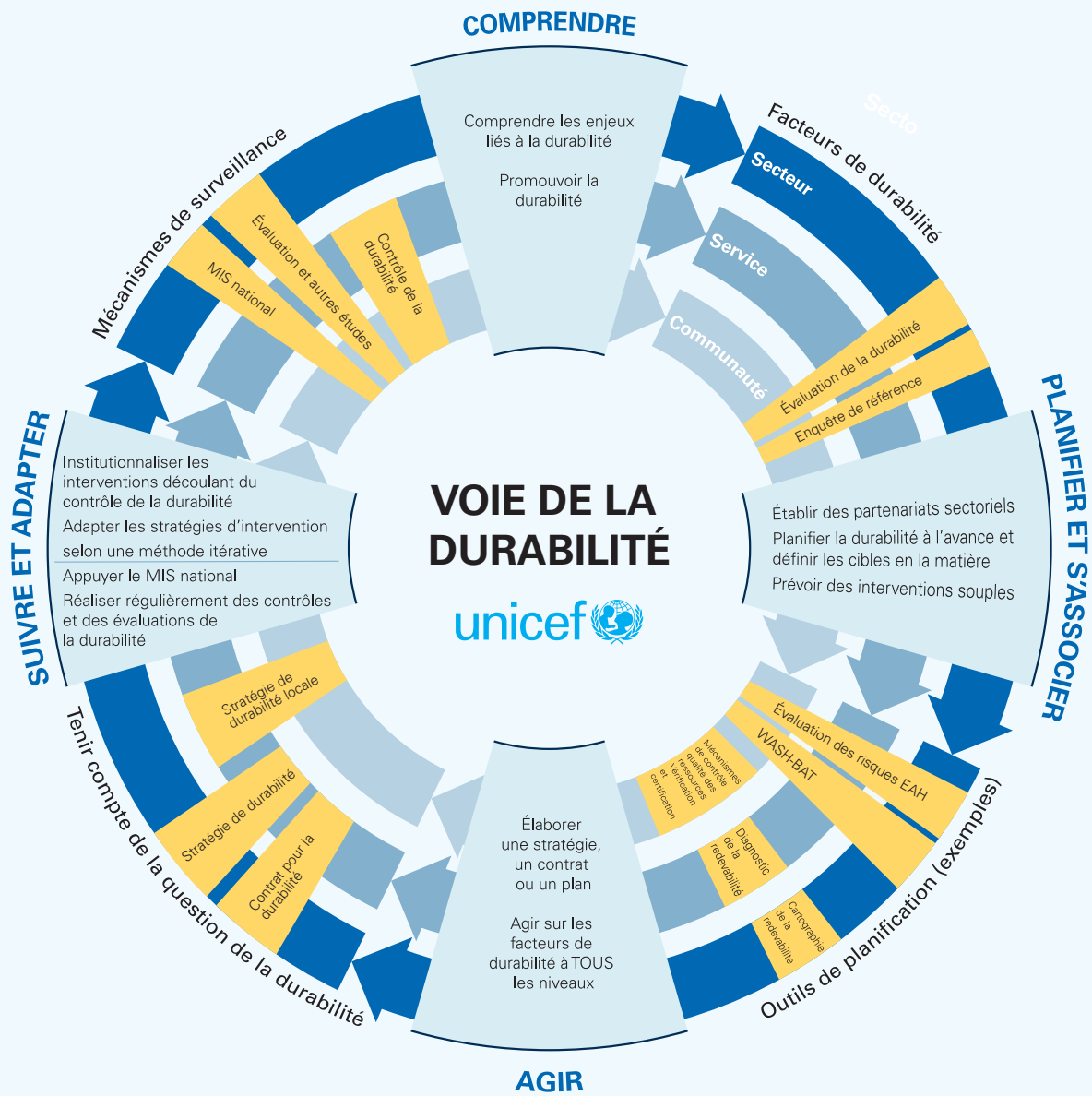
dans chaque contexte, de définir clairement les cibles à atteindre en la matière et de comprendre ce qu'il convient de faire pour implanter durablement les services dans les milieux ruraux pauvres en ressources. Dans la section suivante, nous présenterons certains des grands facteurs généraux ayant un impact avéré sur la durabilité. Pour comprendre en quoi consiste la durabilité dans un pays, il est possible d'utiliser des études de référence ou de mener des études d'évaluation de la durabilité qui permettront de mieux appréhender le contexte national en matière de durabilité et ses principaux enjeux. Cette démarche peut entraîner une prise de conscience sur les questions de durabilité ainsi que leur intégration parmi les priorités nationales. À cette étape, les études d'évaluation de la durabilité s'avèrent parfois utiles pour mieux faire comprendre cette notion. Lorsque le renforcement de la durabilité ne fait pas partie des priorités nationales relatives au secteur EAH, la réalisation d'études nationales visant à dresser un état des lieux de la durabilité dans d'autres contextes peut permettre de faire comprendre l'importance de cet enjeu et entamer le débat. Dans certains cas, le plaidoyer pour la durabilité peut être une première étape à suivre pour obtenir un engagement politique solide et le soutien de parties prenantes.

Planifier et s'associer pour la durabilité

Il s'agit de veiller à ce que la durabilité occupe une place centrale dans la définition des programmes EAH nationaux. L'élaboration de cibles claires en matière de durabilité (p. ex., clarifier les politiques sectorielles, les rôles et responsabilités, le type et le niveau de prestation de services attendus) facilitera la définition des indicateurs clés, tout en éveillant l'intérêt des parties prenantes pour ces cibles et leur réalisation. Ces plans et cibles doivent rester souples afin que le secteur puisse repérer et surmonter les difficultés liées à la durabilité qui ne manqueront pas de se poser au cours de la mise en œuvre.

La conclusion de partenariats à l'échelle sectorielle est donc essentielle pour œuvrer

Figure 4: La voie vers des services durables



ensemble à l'amélioration de la durabilité. Il ne fait aucun doute que le gouvernement national sera largement mis à contribution, tout comme, au besoin, d'autres autorités infranationales ou municipalités, des organismes d'assistance extérieure, des prestataires de services et toute autre organisation participant à la régulation

et au fonctionnement des services. Des outils comme l'analyse des goulots d'étranglements EAH (WASH-BAT), qui aident à poser un diagnostic et à proposer des solutions de façon participative, peuvent s'avérer extrêmement utiles pour encourager divers partenaires à collaborer en vue de l'amélioration de la durabilité.

LES CONTRATS POUR LA DURABILITÉ

À l'image d'une stratégie ou d'un plan, le secteur EAH a parfois recours à un « contrat pour la durabilité ». Cet accord généralement conclu entre l'UNICEF et le gouvernement d'un pays décrit les engagements pris par l'État pour maintenir un niveau de services donné pendant au moins dix ans, et précise également comment l'UNICEF soutiendra cet objectif. Le dit contrat énumère les engagements techniques et financiers visant à éliminer les goulots d'étranglement qui entravent la durabilité dans le secteur EAH, tels que préalablement recensés. D'autres parties prenantes du secteur EAH national peuvent se joindre au contrat. Plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale y ont déjà eu recours. Les engagements décrits dans le contrat sont ensuite mis en œuvre par le biais de « plans d'action » qui les détaillent davantage, en précisant notamment les rôles et responsabilités à assumer.

Agir pour la durabilité

Une fois qu'ont été recensés les goulots d'étranglement et les priorités, il convient de préparer une stratégie claire en faveur de la durabilité. Toute solution convenue dans le cadre de ce plan doit répondre aux critères suivants :

- 1) Obtenir l'adhésion et la reconnaissance officielle de l'État et d'autres parties prenantes
- 2) Être liée et conforme aux autres engagements sectoriels relatifs à la durabilité
- 3) Avoir une portée nationale
- 4) Définir des cibles et des étapes pour lesquelles les responsabilités sont clairement définies
- 5) Prévoir un mécanisme de suivi et d'actualisation

Compte tenu de la complexité du concept de durabilité et de sa dépendance au contexte de chaque pays, il n'est pas envisageable (ni même souhaitable) d'élaborer une solution unique. L'étape 3 – du présent document contient des orientations sur la programmation, qui sont présentées sous la forme de thématiques directrices générales et d'exemples d'interventions programmatiques adaptées à chacune.

Contrôler la durabilité

La mise en œuvre des mesures convenues dans le plan, le contrat ou la stratégie de durabilité doit s'accompagner d'un contrôle de la durabilité. Comme nous le verrons dans la quatrième partie du présent document, le contrôle régulier de la durabilité^{5,6,7} apporte des informations au secteur sur les retombées des mesures de durabilité ainsi que sur les perspectives d'avenir en la matière.

Le renforcement du système de surveillance nationale est une stratégie importante sur le long terme, qui garantit que les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux et infranationaux assureront le suivi de la durabilité, même en dehors des programmes. Les systèmes de suivi nationaux qui surveillent efficacement la prestation des services en temps réel, notamment en observant des facteurs de durabilité tels que les niveaux de consommation, les paiements ou le délai de réparation en cas de panne isolée ou générale, sont encore plus efficaces. En effet, l'intervention est plus rapide, et la durabilité est préservée entre le contrôle de la durabilité.

LE CONTRÔLE DE LA DURABILITÉ DES SERVICES EAH

Dans le secteur EAH, le « contrôle de la durabilité » est une étude menée par une partie tierce indépendante (p. ex., un auditeur ou un consultant) en vue d'évaluer la durabilité des services EAH, la sécurité, les comportements et les pratiques à l'échelle nationale, infranationale ou locale. Cette étude permet d'évaluer la durabilité des services dans une zone étudiée à un moment donné, ainsi que les conditions (facteurs) à réunir pour assurer la durabilité.

Le premier contrôle de la durabilité des services EAH a été effectué au Mozambique en 2008. Depuis, l'UNICEF a effectué plus de 43 contrôles. Dans certains pays, plusieurs cycles de contrôles ont eu lieu. Dans l'ensemble, ces contrôles ont été déterminants pour sensibiliser le public et susciter des échanges sur la durabilité dans le pays. La complexité du cadre d'analyse, les principaux indicateurs choisis et le périmètre géographique d'application ont pu varier. D'une manière générale, la principale difficulté a consisté à trouver les fonds et les capacités nécessaires pour intégrer le mécanisme dans les systèmes de suivi nationaux. Ce problème et d'autres difficultés sont présentés dans un guide sur la mise en œuvre simplifiée du contrôle de la durabilité, qui fait l'objet d'un document distinct.

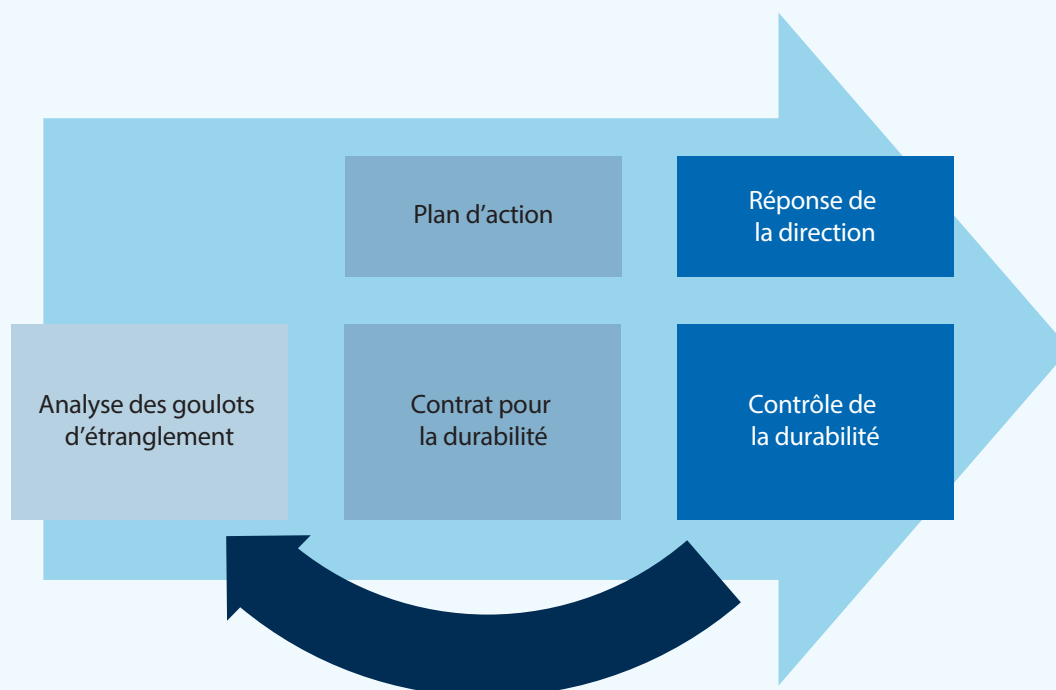
LE CADRE DE DURABILITÉ DE L'UNICEF APPLIQUÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST ET EN AFRIQUE CENTRALE

En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, l'UNICEF a facilité la mise en œuvre d'un cadre de durabilité national au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali, en Mauritanie, au Niger, en République centrafricaine et en Sierra Leone.

Ce cadre est conçu de façon à être opérationnel. Il ne se limite pas à la phase d'évaluation et tient compte de l'ensemble du cycle, qui comprend les phases de compréhension, de planification, de mise à exécution, de suivi et d'ajustement des priorités en vue du renforcement de la durabilité.

L'UNICEF a appuyé l'analyse des goulots d'étranglement dans le secteur EAH (WASH-BAT), ce qui a débouché sur la signature d'un contrat pour la durabilité. Les engagements présentés dans ce contrat ont ensuite été mis en œuvre par le biais de plans d'action. Chaque année ou tous les deux ans, un contrôle indépendant de la durabilité est effectué pour évaluer les progrès accomplis. Les recommandations formulées à l'issue de ce contrôle sont analysées et hiérarchisées, puis les responsables conviennent des mesures à entreprendre, et un accord est signé par l'UNICEF et le gouvernement. L'objectif est de remettre les rênes du mécanisme aux gouvernements afin de garantir un suivi continu de la durabilité.

Figure 5: Le cadre de durabilité de l'UNICEF appliqué en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale



Référence : Jiménez, A. , Jawara, D., LeDeunff, H., Naylor, K. A., et Scharp, C., 2017, « Sustainability in Practice: Experiences from Rural Water and Sanitation Services in West Africa », *Sustainability* 2017, 9, 403 ; doi :10.3390/su9030403

Adapter les programmes dans une optique de durabilité

Pour être efficace, chaque contrôle de la durabilité doit être accompagné par un suivi de mesures qui tiennent correctement compte des difficultés constatées lors des études menées. Les résultats du contrôle doivent **impérativement** être pris en compte dans les programmes, les stratégies et les plans. Une réponse de la direction définissant clairement les tâches et les rôles à assumer ainsi que les délais à respecter pour résoudre ces problèmes peut faciliter la prise en compte rapide de ces retours d'information. Cela étant, la nature stratégique de certaines

menaces nécessite de prévoir aussi une action à long terme. Les plans, contrats ou stratégies de durabilité globaux doivent donc être souples pour pouvoir être adaptés au moyen d'un processus itératif tenant compte du contexte.

Tout au long de cette démarche, la durabilité doit être envisagée dans une optique de collaboration. Si la mise à disposition de services EAH durables concerne essentiellement l'État et relève de sa responsabilité, l'UNICEF et d'autres organismes d'assistance extérieure se tiennent à ses côtés pour lui apporter, si nécessaire, une aide technique et financière.

> Etape 1 : comprendre la durabilité

Figure 6: Comprendre les étapes de la durabilité



Définition des services EAH durables

La définition des mesures à entreprendre pour favoriser la durabilité, en tenant compte de tous les facteurs sous-jacents qui entrent en jeu, ainsi que de l'ordre d'exécution de ces mesures et du niveau de l'intervention constitue un processus dont la complexité ne doit pas être sous-estimée.

Pour pouvoir élaborer les cibles, les indicateurs et les niveaux de résultats escomptés, il est nécessaire de convenir d'une définition acceptable de la « durabilité » : quand peut-on considérer qu'un service d'approvisionnement en eau et d'assainissement est durable ?

Pour être pratique et applicable, la définition de la durabilité doit avant tout établir clairement les **fonctions** que le service doit remplir. La définition de ce qu'est un service EAH durable peut être très simple, par exemple :

Le fait qu'un service d'approvisionnement en eau ou d'assainissement présentant certaines caractéristiques établies soit assuré indéfiniment et dans une perspective de durée⁸.

En plus de souligner le dessein de déployer ce service dans le temps et de préciser les critères de performance que l'on attend de ce service, la définition de la durabilité doit aussi mentionner l'effort collectif qui est nécessaire aux fins de pérennisation, en énumérant tous les acteurs contribuant à la prestation dudit service, notamment l'État, le fournisseur, les usagers et le régulateur (le cas échéant).

Pour qu'un service soit véritablement durable, les systèmes nationaux doivent remplir certaines grandes fonctions liées à la gouvernance. Cependant, outre ces fonctions essentielles pour la gouvernance du secteur EAH, bien d'autres aspects doivent être pris en compte pour comprendre la durabilité et commencer à y contribuer. Ceux-ci incluent le leadership politique, les politiques nationales de décentralisation, la gestion des finances publiques, mais aussi les crises et chocs externes dus au changement démographique, à la hausse de la demande, au changement et à la variabilité climatiques⁹ ainsi qu'à d'autres perturbations écologiques.

Si l'on prend tous ces aspects en compte, la durabilité des résultats EAH pourrait être définie comme suit :

Des programmes EAH durables qui créent les conditions nécessaires pour assurer que des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement présentant certaines caractéristiques établies, dont la résilience, sont fournis indéfiniment, dans une perspective de durée, [sans nécessiter d'assistance externe constante] et sans nuire aux écosystèmes dont ils dépendent.

D'après cette définition, si un point d'eau ou une installation sanitaire continue de fonctionner comme prévu et qu'une norme sociale est maintenue, de telle sorte que le volume prévu d'approvisionnement en eau potable et les avantages de l'assainissement sont assurés indéfiniment, on supposera que toutes les conditions nécessaires au bon fonctionnement sont réunies et efficaces. Du point de vue de la programmation, le projet aura alors été correctement planifié et exécuté.

Indicateurs et facteurs favorisant la durabilité des services

Pour appréhender la durabilité d'un programme EAH dans un *contexte donné*, il est primordial de définir des ambitions ou des cibles qui concernent directement la durabilité et qui peuvent être régulièrement suivies au moyen d'indicateurs. Plusieurs indicateurs sont possibles : outre l'interruption du service, le manque de durabilité se manifeste aussi par la réduction du niveau de service (p. ex., affaiblissement de la continuité du service, non-respect des normes de qualité, etc.).

L'évaluation et le suivi de la progression ou de la réalisation des cibles et résultats en matière de durabilité sont indispensables pour maintenir efficacement les services, mais aussi pour déterminer les mesures à prendre pour améliorer

la performance de la prestation des services. Plusieurs tentatives ont été menées pour mesurer et évaluer la durabilité au moyen de vastes ensembles d'indicateurs et de facteurs sous-jacents qui influent sur le fonctionnement ou l'utilisation du service dans le temps. En ce qui concerne les facteurs sous-jacents, une base de données fiables relatives à leurs interactions fait souvent défaut.

Différents facteurs peuvent influencer sur différentes échelles ou différents niveaux d'intervention. Par exemple, à l'échelle nationale, l'absence d'une politique EAH nationale cohérente est un facteur important, voire un obstacle. En revanche, à l'échelle infranationale et locale, ce sont les connaissances, les capacités et les pratiques relatives à la mise en œuvre d'une politique qui comptent. Bien souvent, la complexité du secteur ne permet pas de faire des

Encadré 1. Définition des indicateurs de services clés et facteurs sous-jacents à utiliser pour mesurer et évaluer la durabilité des services EAH

Les indicateurs de services clés sont des critères ou moyens de mesure quantitatifs ou qualitatifs qui représentent l'efficacité réelle d'une installation, d'un service ou d'un comportement. Le présent document recense un ensemble d'indicateurs clés sur la durabilité des services EAH (annexe), qui a pour objectif de fournir un aperçu de la qualité des services au moment de l'enquête. Il est fortement recommandé de s'en tenir à ces indicateurs clés de services lors de chaque contrôle de la durabilité.

Les facteurs sont des éléments qui contribuent à un résultat ou à un état particulier (ici, la durabilité). Les facteurs de durabilité sont généralement classés comme « techniques », « financiers », « institutionnels », « environnementaux » ou « sociaux ». Ils ne sont pas toujours tous pertinents, mais certains revêtent une importance telle qu'ils doivent faire l'objet d'études approfondies (p. ex., sur la durabilité financière). Une liste des facteurs (et des indicateurs proposés pour chacun) figure à l'annexe . Lors d'une contrôle de la durabilité , les facteurs peuvent être sélectionnés et adaptés selon le contexte et le périmètre du contrôle effectué. La liste proposée n'est pas exhaustive et d'autres facteurs peuvent être ajoutés au besoin.

La garantie de l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables sera déterminée par la compréhension et la prise en compte de facteurs qui influent sur la durabilité à l'échelle de la communauté, du service et du secteur, et par le maintien d'un environnement favorable « en amont ».

généralisations. Certains auteurs ont recensé jusqu'à 25 facteurs influant sur la durabilité de l'approvisionnement en eau en milieu rural¹⁰.

Dans le cadre de l'élaboration du présent document, une vaste consultation a été menée au sein de l'UNICEF et auprès d'autres parties prenantes sectorielles pour définir un éventail réduit d'indicateurs clés et de facteurs prioritaires permettant de mesurer et d'évaluer si un service est fonctionnel et utilisé, tout en tenant compte des facteurs sous-jacents qui peuvent contribuer à évaluer la durabilité à long terme. L'annexe 1 contient davantage de précisions sur les « indicateurs clés de service » et les « facteurs » de durabilité.

Communauté

Le niveau d'intervention communautaire/local englobe tous les rapports avec les usagers finaux des services et leurs propres structures organisationnelles (p. ex., les administrations des villages, les comités EAH locaux). C'est là que les services sont réellement fournis aux usagers finaux et c'est aussi là qu'ils doivent être fiables et fonctionner au quotidien. À ce niveau, les interventions incluent la planification, la préconstruction et la construction des installations, qui sont toutes déterminantes pour assurer la durabilité à court et à long termes. Bien que le bon fonctionnement des infrastructures se réduit avec le temps¹¹, la première phase de mise en place des services revêt une importance particulière, car l'expérience montre que le fonctionnement et l'utilisation des services diminuent souvent juste après la construction¹². L'annexe 1 présente une liste de facteurs influant sur la durabilité à ce niveau. En voici les principaux :

- La **participation des usagers** à la définition des services requis ou souhaités par la communauté contribue à garantir que les services satisfont à la demande des usagers. Plusieurs sources de données montrent que la durabilité est meilleure dans les communautés où les projets sont mis en œuvre pour répondre à une demande¹³. Toutefois,

pour être efficace, la participation va au-delà du simple recensement des besoins. Les usagers doivent participer à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, notamment la définition de la norme de performance, et la gestion et la surveillance du service.

- **La qualité de mise en œuvre de l'infrastructure** qui dépend de la prise en compte des aspects environnementaux, de la qualité de l'eau, de l'efficacité du processus de passation de marché (le cas échéant) et des matériaux et procédures de construction. Les défaillances majeures des services d'approvisionnement en eau résultent généralement d'un problème initial de mise en œuvre des infrastructures, de la mauvaise qualité des matériaux de construction locaux et de l'eau, des inondations ou encore des conséquences d'une surutilisation due à un problème d'évaluation initiale de la pression subie par les systèmes d'approvisionnement en eau.
- **L'existence de mécanismes de prestation de services** : qu'elle soit assurée par une entité publique, privée, communautaire ou mixte, la prestation de services doit toujours être régie par un modèle clair. S'ils ne font pas l'objet d'un consensus et d'une gestion professionnelle, certains aspects importants tels que l'établissement du montant des redevances, la mise en application des mécanismes de perception des paiements, le respect des normes relatives à la qualité de l'eau et la transparence de l'utilisation des fonds peuvent entraîner directement une défaillance du service.

Ces facteurs doivent être pris en compte dès la conception du programme afin de comprendre ce qui permettra d'assurer sa durabilité et ce qui devra être contrôlé tout au long de la mise en œuvre. Le processus de mise en place du service doit être mené avec le plus grand soin, car les erreurs commises à cette étape peuvent difficilement être corrigées par la suite et alors peuvent compromettre très rapidement la durabilité du service.

Figure 7: Comprendre les facteurs de la durabilité au niveau de la communauté, du service et du secteur

Les facteurs favorables aux services durables

Facteurs de durabilité (Exemples)



- Services tenant compte des besoins et préférences des usagers
- Validation du modèle de prestation de services
- Création d'une demande de services
- Clarté des rôles et responsabilités
- Moyens et capacités dont disposent tous les acteurs pour remplir leur rôle
- Disponibilité des produits, des équipements et des services
- Politique et stratégie
- Dispositifs institutionnels clairs
- Budgétisation et financement
- Planification et suivi

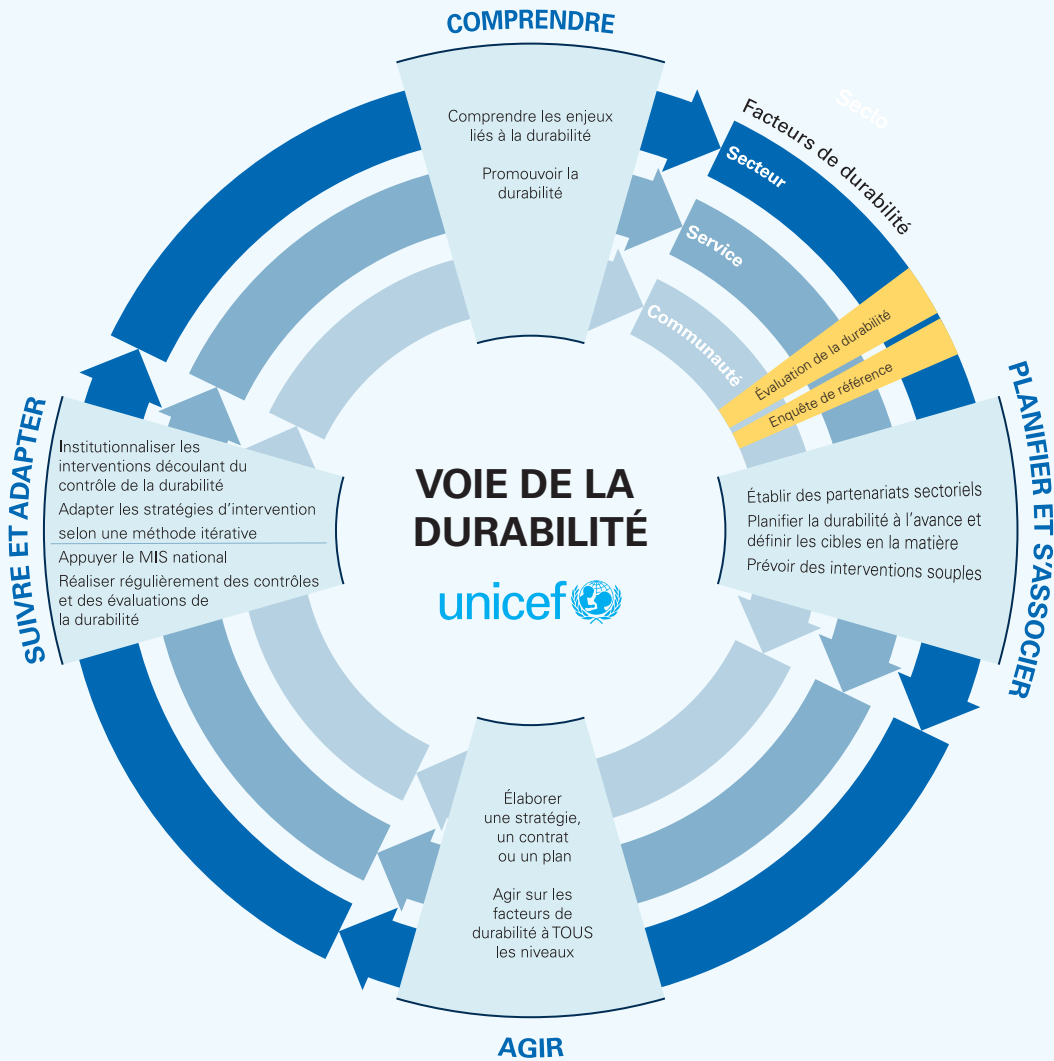


Figure 8: Chaîne de valeur relative des travaux d'entretien et de réparation gérés par la communauté

En milieu rural, le bon fonctionnement du service d'approvisionnement en eau et de la chaîne de valeur est essentiel pour fournir des services durables et abordables aux communautés, mais aussi pour créer des entreprises solides qui seront capables d'assurer la continuité de ces services. En cas de rupture de la chaîne, la multiplicité des niveaux de consolidation peut accroître la durabilité du service.



Service

Une fois le service en place, la tâche n'est pas terminée: tous les acteurs doivent collaborer pour assurer la disponibilité et la gestion continues du service. Ce niveau englobe les interactions et les activités qui ont lieu – après la conception et la mise en place du service – entre le prestataire, l'entité responsable (généralement les autorités locales) et les usagers.

La répartition des responsabilités institutionnelles vis-à-vis de la prestation du service peut être synthétisée sous la forme du « triangle de la prestation de services ». Ce schéma inclut les usagers, le prestataire de services et les entités publiques concernées, et englobe les trois niveaux d'intervention programmatique (voir la figure 9). Les rapports que ces trois types d'acteurs entretiennent par le biais de différents mécanismes

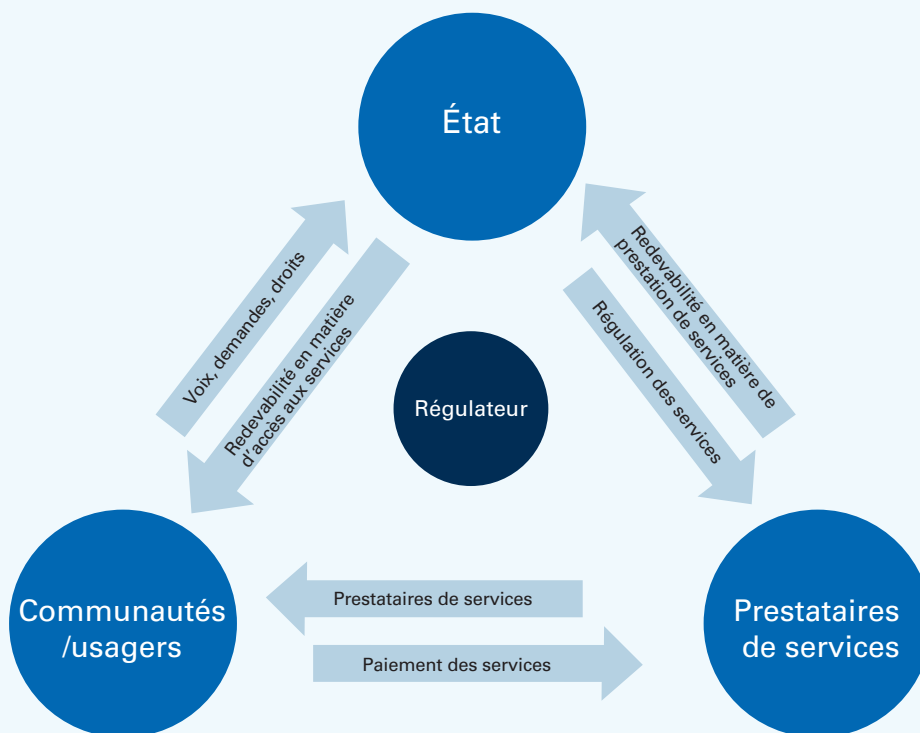
(p. ex., les contrats, la délégation des services, le paiement des redevances, les marchés locaux de financements ou de subventions, le choix des représentants et les informations de suivi et de partage) jouent un rôle déterminant dans la prestation et le maintien des services. Les interventions axées sur la redevabilité cherchent à renforcer la qualité de ces relations afin de fournir des incitations essentielles en rapport avec les mesures qui favorisent ou entravent la durabilité.

Les facteurs suivants doivent généralement être pris en compte pour assurer la qualité et la durabilité des interventions au niveau de la prestation du service :

- **L'existence de mécanismes grâce auxquels les autorités locales assurent une supervision et un accompagnement continus dans le cadre de la prestation du service** : en effet, les partenaires de

Figure 9: Le triangle de la prestation de service

Le triangle de la prestation de services montre que le bon fonctionnement des relations et le partage clair des responsabilités et des devoirs entre les parties prenantes contribuent tous deux à assurer la disponibilité des services.



développement constatent de plus en plus que les communautés et les prestataires de services locaux peinent à maintenir un niveau de service approprié à eux seuls. Les dynamiques communautaires (p. ex., l'accès au financement, le manque de moyens, les conflits sociaux et les problèmes politiques), le manque de capacités des prestataires de services locaux et la vulnérabilité aux crises et chocs externes (comme les phénomènes climatiques) entravent souvent le bon fonctionnement des services gérés par la communauté. Pour garantir la durabilité, il est donc essentiel que les autorités locales/municipales (ou l'organisme public responsable) possèdent les capacités et les outils de contrôle nécessaires pour accompagner les prestataires de services et les communautés : fourniture d'une assistance technique post-construction, d'une aide à l'utilisation des indicateurs de performance convenus et

à la vérification de la qualité de l'eau, d'un soutien sur le plan de la sécurité et d'aides financières (lorsque des problèmes majeurs surviennent). Ces autorités doivent aussi faire en sorte que les services soient abordables pour les membres les plus vulnérables et les plus marginalisés de la communauté. Autant que possible, les activités de suivi doivent mettre à contribution les membres de la communauté, qui peuvent recueillir et transmettre des données relatives au fonctionnement du service. Par ailleurs, ces informations doivent être facilement accessibles à tous les membres de la communauté.

- **La redevabilité dans la prestation de services** : le manque de clarté sur les normes relatives à la prestation de services, les rôles et responsabilités des parties, le manque d'informations sur les fonds disponibles et l'usage qui en est fait, ou encore le manque de réactivité lorsqu'un problème

est repéré dans la prestation de services sapent la confiance des usagers, qui peuvent chercher d'autres modes de prestation de services et cesser de s'acquitter des redevances, ce qui finit par entraîner la disparition du service. L'expérience montre que les services durent plus longtemps lorsque les usagers sont impliqués dès le début du projet, lorsque des mécanismes transparents sont en place pour que les prestataires de services et les autorités publiques rendent des comptes aux usagers, et lorsque les autorités compétentes assurent une régulation qui protège les consommateurs comme les prestataires de services.

- **La disponibilité de financements et de marchés de produits et services professionnels à l'échelle locale :** des techniciens qualifiés ayant accès à des pièces de rechange doivent être disponibles pour construire des infrastructures de qualité et effectuer les réparations nécessaires, et les usagers doivent bénéficier de services accessibles et abordables pour monter progressivement sur l'échelle de services. Les connaissances relatives à la viabilité des marchés locaux de pièces de rechange sont déterminantes. Le manque de mécanismes de financement à court et moyen termes est l'un des principaux indicateurs des pressions subies par les systèmes d'approvisionnement en eau¹⁴.
- **Incidence du changement climatique, sécurité sanitaire et préservation de l'eau :** la durabilité de services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité dépend de la gestion et de la répartition des ressources en eau dans le bassin versant. Préserver l'eau suppose aussi de prêter attention à la qualité de l'eau fournie, car il s'agit d'un critère essentiel pour s'assurer qu'une population donnée continue d'utiliser les services disponibles. De même, le contrôle de la fluctuation des niveaux des nappes phréatiques est primordial pour assurer la durabilité des services. Les questions centrales relatives à la régulation et aux pénuries d'eau seront traitées dans des documents à venir.

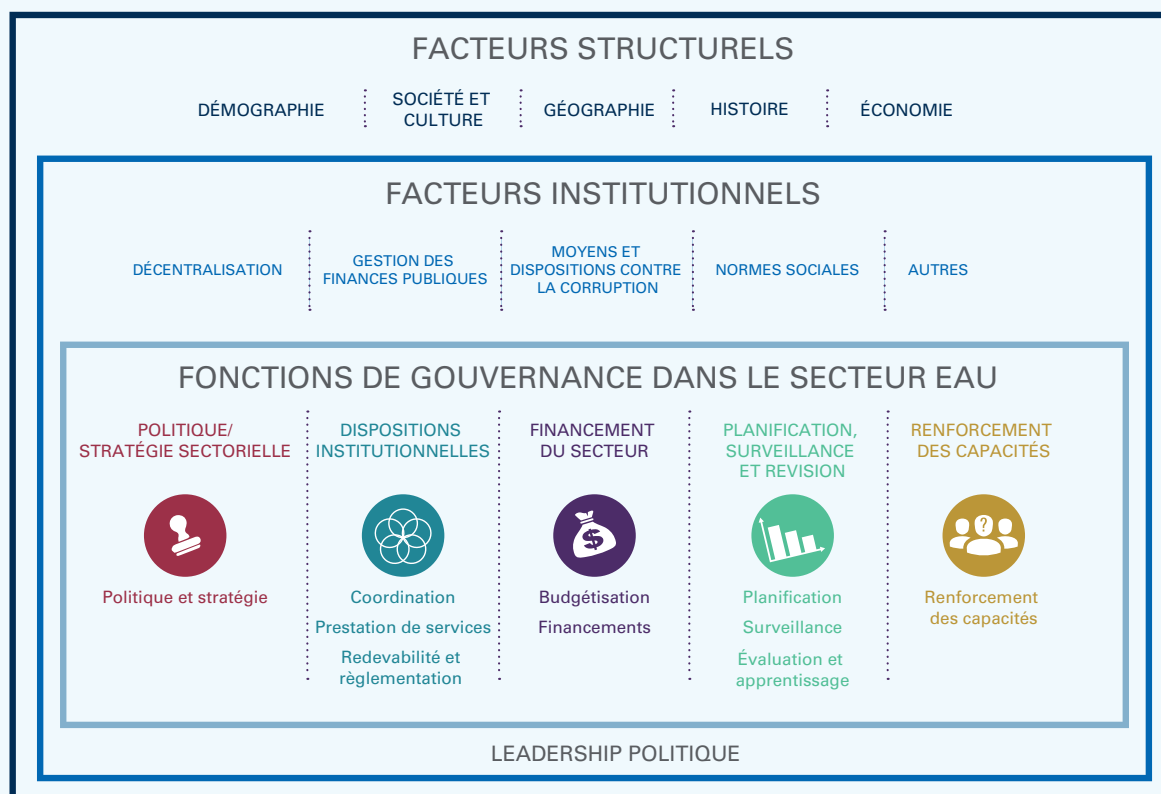
Secteur

Les interventions menées à l'échelle du secteur national visent à agir sur les principales fonctions liées à la gouvernance¹⁵. Ces fonctions désignent les principales tâches qu'un ministère compétent doit entreprendre en collaboration avec d'autres parties prenantes afin de constituer un secteur efficace. En dehors du secteur de l'eau lui-même, l'environnement institutionnel (la décentralisation, les normes sociales, etc.) et le contexte national au sens large (géographique, économique, etc.) influent aussi sur les performances du secteur et la durabilité des services (voir la figure 10)¹⁶.

À l'échelle du secteur, les facteurs de durabilité relèvent de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des principales fonctions de gouvernance. Dans chaque pays et pour chaque période, les facteurs clés doivent être évalués individuellement à l'aide d'outils spécialement conçus à cet effet (p. ex., le WASH-BAT). Cela étant, quelques facteurs généraux jouent souvent un rôle important, notamment :

- **La définition claire des rôles et responsabilités des parties prenantes :** les politiques et stratégies nationales qui définissent clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes, ainsi que les lignes directrices et outils concernant leur diffusion et leur application, sont essentiels pour orienter le secteur et se concentrer sur des objectifs communs.
- **Coordination, dispositifs institutionnels et régulation :** bien souvent, la coordination sectorielle continue de manquer d'efficacité, tant au sein des entités publiques qu'avec leurs partenaires, ce qui compromet la mise en application des politiques et des plans. Des dispositifs institutionnels soutenant la prestation de services doivent être mis en place. Par ailleurs, les rôles et responsabilités sont plus souvent assumés lorsqu'il existe de bons mécanismes de redevabilité, qui permettent d'obtenir rapidement des informations et d'avoir accès aux systèmes participatifs. En l'absence de fonctions de régulation autour des principaux aspects de

Figure 10: Un environnement favorable pour des services EAH durables



la prestation de services (redevances, efficacité des prestataires, niveaux de services, couverture, environnement, santé), rien ne pousse à assurer des niveaux de services adéquats, ce qui joue évidemment sur la durabilité de ces services.

- **La disponibilité de fonds suffisants et bien ciblés pour le secteur** : le manque de fonds pour mettre en œuvre des politiques et des plans nationaux clairs ou le mauvais acheminement de ces fonds jusqu'à leur cible nuisent nécessairement aux services. Bien souvent, le manque de clarté et de prévisibilité du processus budgétaire complique considérablement l'application de ces plans. Sans un regroupement raisonnable et réaliste des recettes tirées des redevances, des taxes et des transferts dans le budget sectoriel, la durabilité est extrêmement difficile à atteindre. Dans de nombreux contextes, des mécanismes de financement innovants s'avèrent nécessaires. Le ciblage des fonds doit s'appuyer sur des priorités bien définies,

et s'accompagner d'un système de suivi fiable et de stratégies de gestion des actifs.

- **Le suivi et l'apprentissage** : sans un suivi continu de l'état et des performances des services, le secteur est dans l'incapacité de repérer ses faiblesses. L'examen régulier des plans et des réalisations ainsi que les études sur la qualité du service et la durabilité fournissent les informations nécessaires pour adapter les politiques et les directives aux réalités changeantes du terrain.
- **Le renforcement des capacités** : les capacités et les ressources allouées aux différents acteurs doivent correspondre à leurs responsabilités. Bien trop souvent, la décentralisation des responsabilités ne s'accompagne pas d'un déploiement des fonds et des capacités nécessaires à la mise en œuvre. La professionnalisation de la prestation des services est aussi essentielle pour assurer la durabilité. Des efforts concertés de renforcement des capacités doivent être constamment engagés à tous les niveaux.

Les outils¹⁷ d'évaluation

Les outils d'évaluation de la durabilité (et les enquêtes de référence) sont essentiels pour déterminer où des progrès ont été accomplis et où des difficultés persistent, ce qui permet ensuite de prendre les mesures nécessaires pour assurer la durabilité de la prestation des services. Ces outils permettent d'analyser la situation, éclairent la prise de décisions importantes et contribuent à faire en sorte que les engagements en matière de durabilité restent cohérents et axés sur les plus grandes priorités.

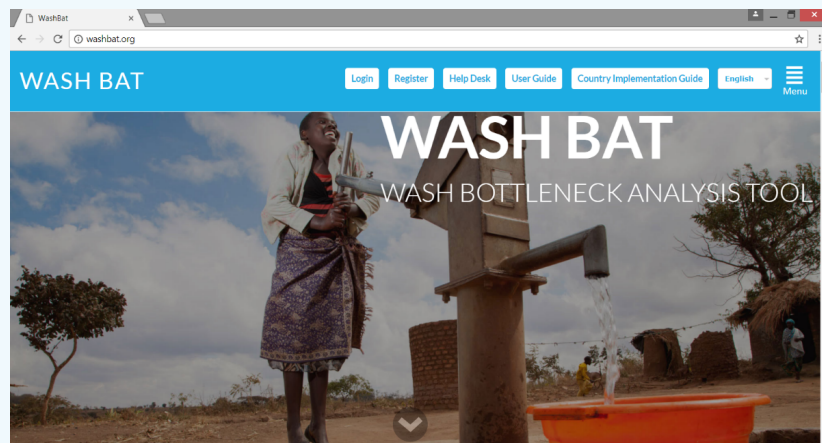
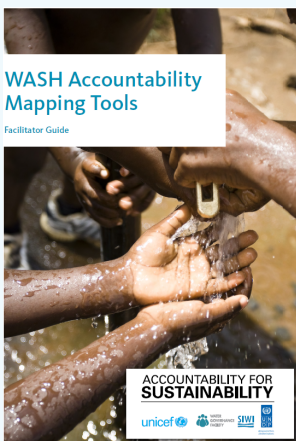
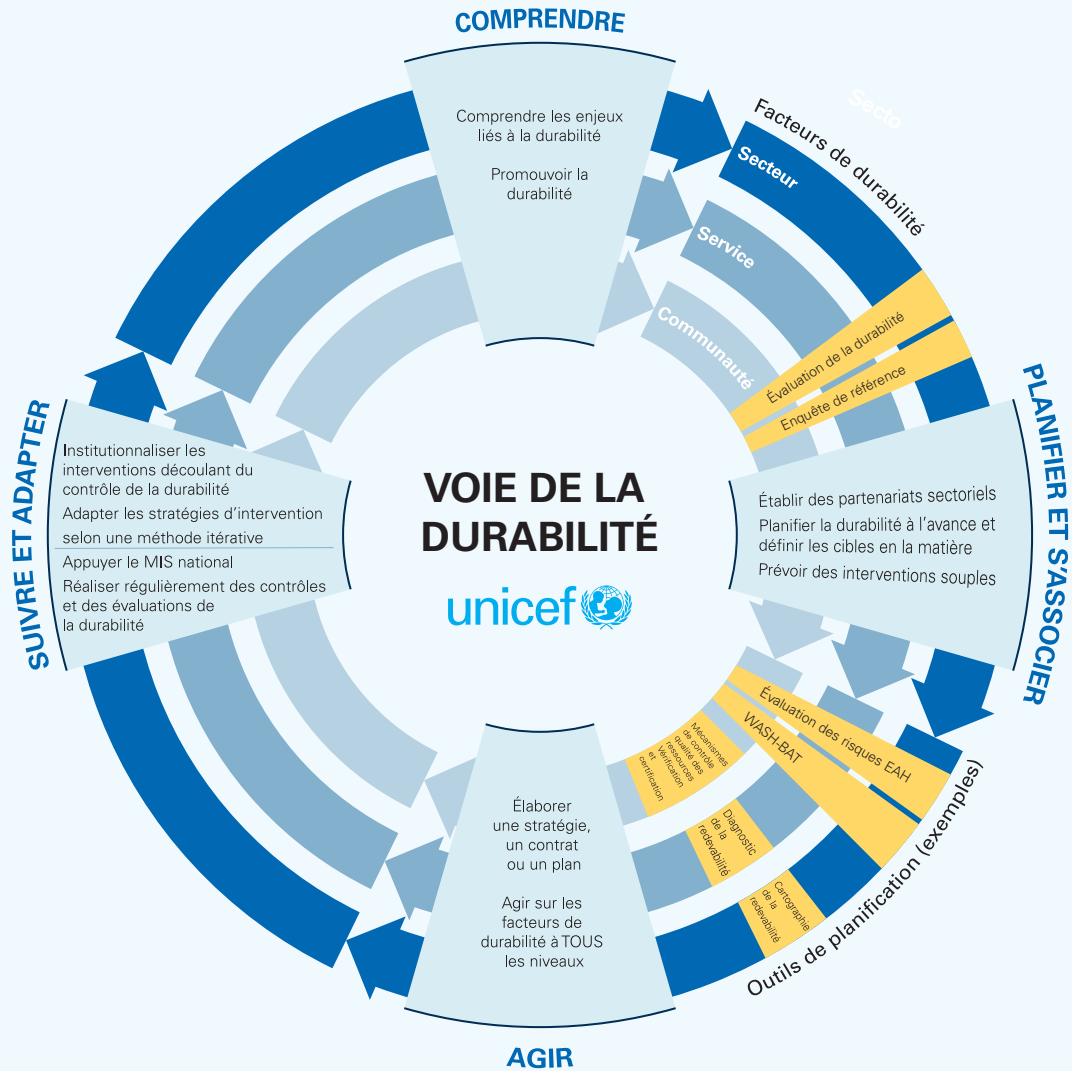
En général, les outils d'évaluation de la durabilité fournissent aux professionnels et aux décideurs du secteur EAH, une évaluation approfondie de la situation du secteur à l'échelle nationale ou infranationale, qui permet ensuite de prendre des décisions et d'arrêter les priorités. Évaluer la durabilité peut s'avérer utile pour élaborer des stratégies ou des plans d'action axés sur la durabilité. Des évaluations approfondies de la durabilité ont aussi été menées, notamment au Pakistan et au Myanmar. Le tableau 1 contient une liste d'outils accompagnés de leur définition respective.

TABLEAU 1: COMPRENDRE la durabilité ; exemples d'outils d'évaluation

Outil	Niveau de mise en œuvre	Description de l'outil	Quand utiliser l'outil	Utilisation dans une optique de durabilité	Lien vers l'outil/ exemple
Évaluation de la durabilité	Secteur Service Communauté	Cet outil d'évaluation complet permet de réaliser une étude approfondie et exhaustive sur la situation actuelle de la durabilité des services d'eau et d'assainissement dans le pays	L'évaluation de la durabilité contribue à acquérir une vue d'ensemble et à amorcer les discussions au tout début d'une intervention. Elle fournit des données de référence sur la situation de la durabilité dans le secteur et les possibilités d'amélioration. Il s'agit d'une version élargie du contrôle de la durabilité (dont il sera question plus loin dans le document)	Le périmètre de l'évaluation couvre les trois niveaux des programmes axés sur la durabilité, de la communauté et du secteur aux conditions générales favorables à la prestation de services durables (non spécifiques au secteur)	Par exemple, l'UNICEF Pakistan a aidé le gouvernement pakistanais à effectuer cette évaluation en 2016
Enquête de référence	Secteur Service Communauté	Cet outil de collecte d'informations permet d'examiner l'ensemble des pratiques durables existantes	L'enquête de référence contribue à acquérir une vue d'ensemble et à amorcer les discussions au tout début d'une intervention Elle fournit des données de référence sur la situation de la durabilité dans le secteur et les possibilités d'amélioration	L'enquête de référence s'appuie sur des indicateurs qui peuvent être mesurés dans le temps. L'ensemble d'indicateurs clés proposés dans l'annexe peut aider à harmoniser ces données initiales	
Programmation tenant compte des risques	Secteur Communauté	Cet outil analytique permet d'évaluer les menaces, les vulnérabilités et les risques liés aux incidences actuelles et potentielles des changements climatiques sur les ressources en eau	En rassemblant des données factuelles sur le pays et la communauté, cet outil aide à identifier les menaces, les vulnérabilités, les capacités et l'exposition aux risques dans le secteur EAH. Il permet ainsi de réaliser une évaluation des risques et d'intégrer des mesures flexibles dans les programmes existants	Un travail d'identification des menaces est effectué tout au long de la chaîne d'approvisionnement en eau potable afin d'identifier les risques actuels et potentiels dans le secteur et leurs causes. Les activités s'appuient sur les connaissances de la communauté	

> ÉTAPE 2 : Planifier et s'associer pour la durabilité

Figure 11: L'étape « planifier et s'associer »



Cette partie du document présente plusieurs outils et méthodes que l'UNICEF utilise couramment pour planifier les programmes EAH. Elle explique ce qui les lie les uns aux autres, ainsi que leur utilité pour œuvrer à la durabilité aux différents niveaux de la chaîne de services. À chaque niveau (secteur, service ou communauté), plusieurs outils sont disponibles pour planifier la durabilité. Sans être nécessairement axés sur la durabilité, ces instruments permettent de planifier plusieurs aspects qui contribuent ensemble à garantir une durabilité globale ; ce sont des solutions fiables pour évaluer la situation, faciliter les discussions, établir les priorités et définir clairement les rôles de chaque partenaire.

À cette étape, la notion de partenariat occupe une place centrale. En effet, les partenariats sectoriels sont essentiels pour renforcer la durabilité, car les connaissances et l'implication d'acteurs très divers (autorités nationales et locales, prestataires de services, régulateurs, société civile, entreprises privées et donateurs) favorisent l'appropriation collective et la responsabilité de tous.

Le tableau ci-dessous contient des liens vers les outils. Cette liste n'est pas exhaustive, car les outils sont constamment mis à jour et de nouvelles approches voient le jour suite aux retours d'expériences tirés de la mise en œuvre. Idéalement, les différents outils doivent

Tableau 2: Planifier et S'ASSOCIER pour la durabilité ; exemples d'outils de planification

Outil	Niveau de mise en œuvre	Description de l'outil	Quand utiliser l'outil	Utilisation dans une optique de durabilité	Lien vers l'outil/ exemple
Outil d'analyse des goulots d'étranglement dans le secteur EAH (WASH-BAT)	Secteur Service Communauté	L'outil WASH-BAT permet d'évaluer l'environnement favorable à la durabilité du secteur EAH en recensant les obstacles qui entravent une prestation de services efficace et pérenne au niveau du pays, de la région, de la communauté et du prestataire de services, puis en surveillant l'élimination de ces obstacles	Cet outil permet de définir une approche rationnelle et étayée par des données probantes afin d'élaborer une stratégie d'investissement répondant aux différents objectifs du secteur en matière d'efficacité, d'équité et de durabilité. Il peut être utilisé à différentes étapes du cycle de programmation pour analyser les situations, élaborer des plans ou suivre les progrès réalisés	Les facteurs favorables (notamment les facteurs relatifs à la durabilité) reçoivent une note, et les activités visant à éliminer chaque goulot d'étranglement sont identifiées, ordonnancées et hiérarchisées. L'outil requiert le déploiement d'un effort collaboratif (p. ex. dans le cadre d'un atelier) de la part de plusieurs parties prenantes du secteur et de partenaires externes	https://www.washbat.org/?lang=fr
Cartographie de la redevabilité	Secteur	Cet outil participatif permet d'évaluer la situation et les lacunes des relations de redevabilité qui existent entre les acteurs du cadre de prestation de services	Cet outil aide à examiner le cadre de prestation de services de façon à élaborer des représentations visuelles du secteur de l'eau. Il permet ainsi de représenter le secteur en tant que système complet de relations de redevabilité au sein duquel toutes les fonctions liées doivent collaborer pour assurer une prestation efficace des services	Il peut être utilisé seul ou en complément de l'outil WASH-BAT afin d'évaluer la durabilité actuelle et future des pratiques des interventions et services en cours. L'objectif est de parvenir à un niveau commun de compréhension des difficultés et de recherche de solutions possibles	http://www.waterrgovernance.org/wp-content/uploads/2016/12/WASH-AccountabilityMapping-Tools-Brochure-FRENCH_web-002.pdf http://www.waterrgovernance.org/wp-content/uploads/2016/12/WASH-AccountabilityMapping-Tools-FRENCH-draft-2.pdf
Diagnostic sur la durabilité de la prestation des services	Service	Cet outil axé sur le changement sert à évaluer la durabilité actuelle et future des systèmes de prestation de services en place afin de définir des possibilités d'action. Il s'agit d'une version élargie de l'outil de cartographie de la redevabilité. Son application est plus approfondie et cible un contexte particulier	Cet exercice est axé sur la pratique : il consiste, d'une part, à comprendre comment fonctionnent les relations de redevabilité, et pourquoi cela est possible, et, d'autre part, à définir collectivement des solutions axées sur le changement. Selon les modèles et niveaux administratifs du pays, le diagnostic sur la durabilité de la prestation des services peut être effectué à l'échelle municipale, régionale ou nationale	Les bénéficiaires ciblés sont les parties prenantes du cadre de prestation de services EAH. Le diagnostic s'effectue en une journée et demie. Quelques mesures préparatoires sont nécessaires, à savoir des recherches et des consultations pour identifier les acteurs et diagnostiquer les problèmes de redevabilité au préalable. Les participants doivent pouvoir prendre des décisions et s'exprimer au nom de l'institution ou du groupe d'intérêt qu'ils représentent	

progressivement converger vers les mêmes indicateurs et facteurs, afin d'harmoniser toujours plus la chaîne de résultats qui est employée pour le suivi national – puis international.

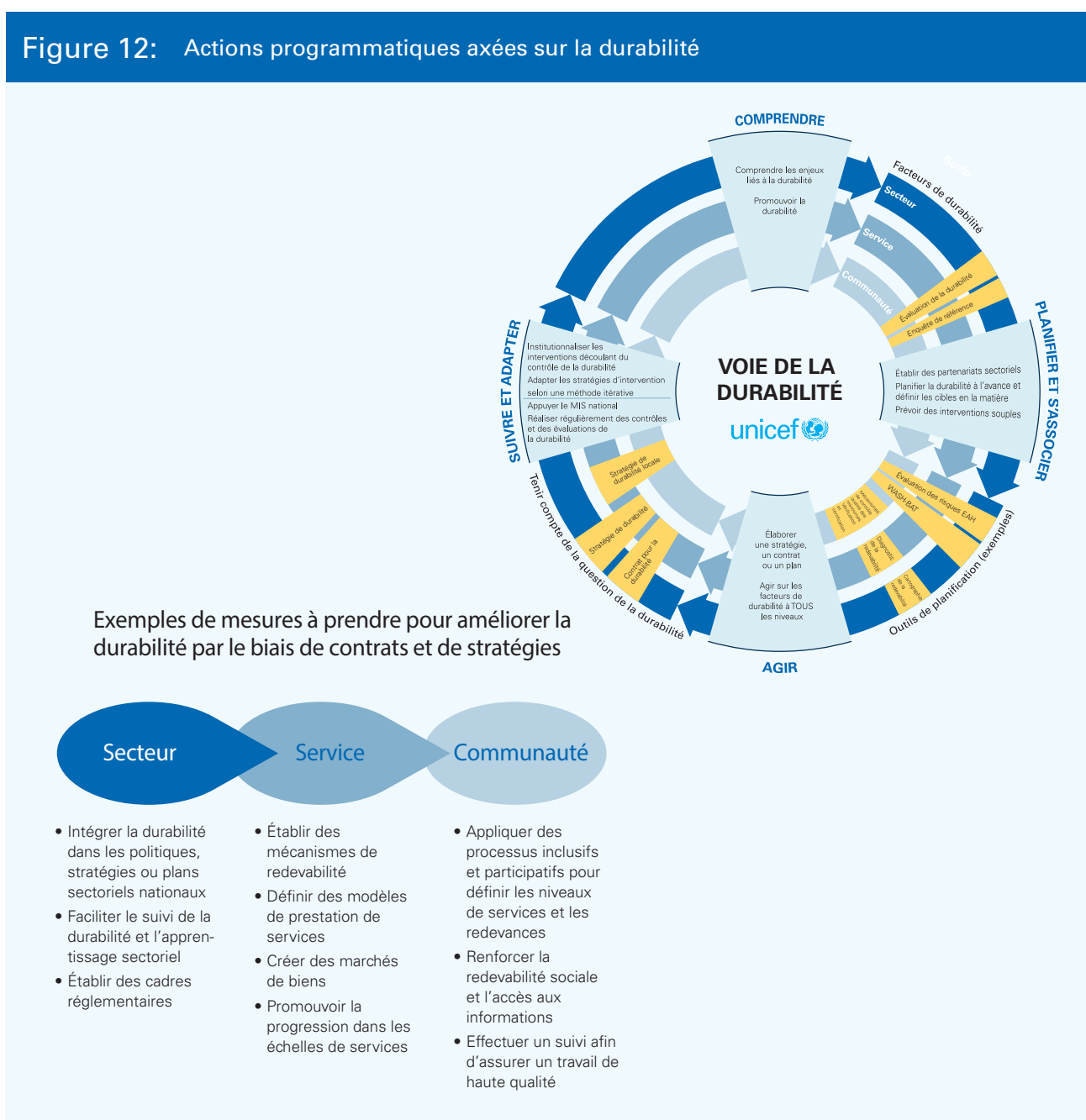
Les outils de planification

Certains outils remplissent plusieurs fonctions et s'utilisent à plusieurs étapes du processus de durabilité. Par exemple, les outils comme le

WASH-BAT, lequel permet d'examiner les goulets d'étranglement et les obstacles à la durabilité, s'apparentent avant tout à un outil de planification, mais peuvent également servir à évaluer la durabilité. Pour remplir ces différentes fonctions, les outils, les approches, les modèles et les instruments doivent être adaptés au contexte local et au niveau ciblé par la programmation. Le tableau 2 contient une liste d'outils accompagnés de leur définition respective.

> ÉTAPE 3 : Établir un programme de durabilité

Figure 12: Actions programmatiques axées sur la durabilité



Cette section décrit les principaux éléments à prendre en compte pour établir un programme visant à assurer la durabilité des services EAH. Après avoir présenté les grands principes dont il faut tenir compte, nous examinerons plusieurs mesures directrices clés qui favorisent la durabilité et aident à définir les mesures appropriées pour y parvenir.

Principes de base des programmes de durabilité

Dès le début des activités de programmation, la question de la durabilité doit compter parmi les priorités. Le concept de durabilité et les cibles doivent être clairement définis pour que des accords puissent être conclus, puis faire l'objet d'un suivi.

Les partenariats sont indispensables pour assurer la durabilité des services.

La forte fragmentation du secteur de l'eau est l'un des principaux obstacles à la durabilité des interventions. Pour être durable, la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement nécessite une coordination efficace entre les institutions et les organisations, y compris les organismes d'assistance extérieure, à différents niveaux. L'élaboration de programmes axés sur la durabilité des services EAH repose sur une approche systémique, laquelle suppose d'établir des partenariats sectoriels tournés vers la durabilité, mais aussi de faciliter et de maintenir la coordination et les interactions entre les parties prenantes.

Le changement vers la durabilité suit une logique itérative.

Favoriser la durabilité nécessite de créer les conditions adéquates pour garantir la continuité du service à tous les niveaux, d'élaborer des processus, de créer de la demande, d'instaurer des normes sociales et de consolider les systèmes en renforçant les capacités et les mécanismes de soutien. Les programmes qui visent à renforcer les relations et les capacités ne produisent pas de résultats immédiats. Par conséquent, les exercices de surveillance des tendances en

matière de durabilité ne donneront pas de résultats mesurables d'une année sur l'autre, particulièrement lorsque le suivi ou l'évaluation a lieu à l'échelle nationale. Cependant, les résultats de ces exercices sont essentiels pour appréhender la situation sur le terrain. Il est donc nécessaire d'intégrer l'analyse des lacunes en matière de durabilité dès l'élaboration du programme, puis tout au long de sa mise en œuvre. Les stratégies programmatiques doivent être suffisamment souples pour tenir compte des enseignements tirés de la mise en œuvre.

La durabilité s'instaure de façon graduelle et sur le long terme.

Le processus de renforcement de la durabilité dépasse largement les cycles de programmation habituels. Par exemple, le contrat pour la durabilité se fixe pour objectif de garantir la durabilité des services pendant dix ans à compter du début du programme. Des mesures appropriées doivent être prises pour contrôler continuellement la durabilité des résultats¹⁸ et combler les lacunes en la matière, qui peuvent aussi survenir après la fin du programme.

Les services durables sont également résilients.

Pour qu'une intervention EAH continue de fournir des services indéfiniment, elle doit être résiliente face aux différents risques externes, tels que les changements sociaux, environnementaux, économiques et politiques. Les résultats EAH peuvent être menacés par des facteurs tels que le changement et la variabilité climatiques, les risques naturels, les conflits, l'urbanisation, les tendances démographiques, la croissance agricole, l'industrialisation, mais aussi la hausse des attentes vis-à-vis du niveau de services et la variabilité des modèles de consommation. Des mécanismes de prise de décisions et des dispositifs institutionnels applicables en cas de situations exceptionnelles doivent être prévus. Plus particulièrement, les effets toujours plus pressants du changement climatique, tels que les inondations et les sécheresses, doivent occuper une place centrale dans la conception des programmes EAH, l'allocation des ressources de planification, la mise en œuvre et les activités

de suivi¹⁹. Face à de telles situations, il est recommandé d'avoir recours à une approche de programmation tenant compte des risques.

Des services durables ne laissent personne de côté.

En plus d'améliorer la conception et la mise en œuvre des projets, la promotion de la prise en compte des problématiques hommes-femmes, de la pauvreté et de la demande renforce également l'appropriation locale des systèmes de prestation de services, ce qui est essentiel pour en garantir la durabilité. Pour progresser concrètement et durablement dans l'élimination des inégalités relatives à la prestation de services EAH, il est nécessaire d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme²⁰. L'amélioration de la situation des populations les plus marginalisées, particulièrement les enfants défavorisés, tout comme la correction des causes structurelles de leur exclusion et de leur pauvreté, ne peut se faire sans les impliquer dans les décisions qui les concernent. Par ailleurs, lorsque des inégalités existent, les personnes en position d'autorité doivent être redevables vis-à-vis des plus démunis.

Les outils de programmation

Le tableau 3 contient une liste d'outils accompagnés de leur définition respective.

Contrat pour la durabilité : définit les engagements convenus entre les partenaires pour assurer la durabilité des investissements réalisés dans le cadre d'un programme pendant une période donnée.

Stratégie de durabilité : tient compte de tous les aspects relatifs à la durabilité, que ce soit sur le plan technique, institutionnel, économique, social ou environnemental. Sa portée peut être nationale, mais la stratégie peut aussi être définie à l'échelle locale par les autorités et les partenaires locaux.

Mesures directrices clés relatives aux programmes de durabilité : compte tenu de la complexité du concept de durabilité et de sa

dépendance au contexte de chaque pays, il n'est pas envisageable d'élaborer une solution unique. La suite de cette section présente donc plusieurs grandes actions directrices ainsi que des exemples d'interventions programmatiques adaptées à chacune.

MESURES DIRECTRICES CLÉES RELATIVES AUX PROGRAMMES DE DURABILITÉ :

Communauté

Prise en compte des besoins et des attentes des usagers

Mesures programmatiques :

- Effectuer des évaluations préliminaires sur les aspects techniques, environnementaux, sociaux et culturels relatifs à l'eau et à l'assainissement.
- Faciliter la mise en œuvre de processus inclusifs et participatifs, en prêtant une attention particulière aux populations vulnérables, aux populations autochtones, aux personnes handicapées et aux minorités ethniques, de la conception jusqu'à la mise en œuvre du projet.
- Soutenir la création de mécanismes relatifs à l'accessibilité économique des services, pour garantir que les populations vulnérables n'en soient pas exclues.

Conception et construction des infrastructures

Mesures programmatiques :

- Concevoir les infrastructures en tenant compte des besoins de tous les usagers : hommes, femmes, enfants, personnes âgées et personnes handicapées.
- Choisir des technologies adaptées aux contraintes d'exploitation et d'entretien.
- Garantir l'efficacité et la transparence des processus de passation de marché.
- Garantir l'efficacité de la construction et de la surveillance des travaux en demandant à une partie tierce de réaliser le contrôle qualité et en impliquant la communauté.

Prestation/gestion des services

Mesures programmatiques :

- Appuyer le processus de sélection du prestataire de services adéquat (qu'il s'agisse d'une entité publique, privée ou communautaire), en définissant les enjeux contractuels et juridiques du modèle de prestation de services.
- Contribuer à clairement définir les normes à respecter, sur le plan de la qualité du service, des performances, des responsabilités et de l'établissement du montant des redevances, et instaurer des mécanismes permettant la révision de ces normes.
- Appuyer les mécanismes garantissant la transparence de l'utilisation des fonds et la transmission des informations aux usagers et aux autorités.

Service

Mécanismes locaux garantissant l'assistance post-construction et la continuité de la prestation de services

Interventions programmatiques :

- Faciliter la création de départements/services techniques et de mécanismes d'assistance technique au sein des autorités locales, en veillant à les doter des moyens financiers, humains et techniques nécessaires pour soutenir et contrôler la prestation des services à l'échelle communautaire.
- Renforcer les capacités des autorités locales ou d'autres organisations compétentes à contrôler et appuyer le renforcement des nouveaux comportements dans le secteur EAH.
- Faciliter l'institutionnalisation de ces services en faisant en sorte que les autorités locales/municipales les incluent dans leur budget annuel.
- Soutenir le renforcement des capacités techniques et humaines locales, particulièrement pour garantir la qualité de l'assistance post-construction et de la prestation de services.

Mécanismes de redevabilité entre les prestataires de services et les usagers, et entre les prestataires de services et les autorités locales

Interventions programmatiques :

- Mettre les rôles en application : encourager l'approbation des normes applicables aux services et des mécanismes d'information entre l'État et les prestataires de services, et entre ces deux entités et les usagers.
- Veiller à ce que les informations relatives aux services soient régulièrement recueillies et accessibles à tous, et à ce que les parties prenantes aient la possibilité d'en discuter. La collecte des informations et le mécanisme de partage de connaissances doivent faciliter les discussions et permettre que des enseignements en soient tirés et que la prestation de services soit ajustée en conséquence.
- Veiller à ce que des mécanismes de correction (et de sanction) soient disponibles en cas de défaillance des prestataires de service. Parallèlement, déterminer quels mécanismes incitatifs peuvent être créés à l'intention des prestataires performants, et promouvoir ces outils.

Accessibilité des marchés et disponibilité de biens et de services pour l'exploitation, l'entretien et la modernisation

Interventions programmatiques :

- Encourager la mise en place de prestataires de services et leur professionnalisation, et faciliter l'accès aux marchés de biens (p. ex., pièces de rechange).
- Soutenir les mécanismes relatifs à l'accessibilité économique (accès au microcrédit, transferts d'espèces, prêts de développement, commercialisation de solutions à bas coût, etc.).

Mesures garantissant la bonne qualité de l'eau et sa disponibilité en quantité suffisante à long terme face au changement climatique

Interventions programmatiques :

- Créer des systèmes d'information, intégrant notamment les données relatives au volume et à la qualité de l'eau.
- Avoir recours à des programmes tenant compte des risques, notamment des crises et risques climatiques.
- Élaborer des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et faciliter la mise en œuvre de mesures communautaires visant à protéger les zones de captage.

Secteur

Intégration de la question de la durabilité au rang des priorités dans les politiques nationales

Interventions programmatiques :

- Accroître l'importance accordée à la durabilité dans le programme EAH national, en présentant des études et des analyses préliminaires sur la durabilité des services EAH nationaux, par exemple lors des réunions du groupe de travail sectoriel et/ou par le biais d'autres mécanismes de plaidoyer.
- Faire de la durabilité un objectif dans les politiques, stratégies et/ou plans d'action sectoriels nationaux.

Régularité des contrôles et des échanges relatifs à la durabilité à l'échelle nationale

Interventions programmatiques :

- Mettre en place des mécanismes permettant de surveillance spécifiquement et régulièrement la durabilité à l'échelle nationale, au moyen de suivis nationaux officiels et d'autres études.
- Promouvoir l'inclusion d'un volet spécialement consacré à la durabilité dans le processus national de revue sectorielle conjointe sur l'eau et dans les principaux indicateurs de performance du pays.

Tableau 3: AGIR pour la durabilité ; exemples d'outils de programmation

Outil	Niveau de mise en œuvre	Description de l'outil	Quand utiliser l'outil	Utilisation dans une optique de durabilité	Lien vers l'outil/ exemple
Contrat pour la durabilité	Secteur Service	Cet accord définit les engagements mutuels pris par les partenaires pour assurer la durabilité des investissements réalisés dans le cadre d'un programme pendant une période donnée	Cet accord est passé avec des parties prenantes dans l'optique de travailler sur la durabilité à différents niveaux	Cet accord permet aux parties prenantes de s'accorder sur les aspects sur lesquels elles doivent travailler pour améliorer la durabilité. Le contrat pour la durabilité peut être complété par des plans d'action plus ciblés	Voir les accords établis dans les pays d'Afrique de l'Ouest sur la période 2012-2016 par exemple
Stratégie de durabilité	Secteur Service	Cette stratégie tient compte de tous les aspects relatifs à la durabilité, que ce soit sur le plan technique, institutionnel, économique, social ou environnemental. La portée de la stratégie peut être nationale ou locale (définie alors par les autorités et les partenaires locaux)	La stratégie de durabilité doit être élaborée après la phase d'évaluation et de planification	La stratégie de durabilité doit découler d'une vaste consultation des parties prenantes ; leur implication sera déterminante pour la bonne mise en œuvre de la stratégie	Voir la stratégie élaborée à Madagascar en 2015
Questions directrices clés	Secteur Service Communauté	Les orientations sur la programmation sont présentées sous la forme de thèmes clés et d'exemples d'interventions programmatiques adaptées à chacune	Ces questions thématiques aident à élaborer un programme axé sur la durabilité	Cet ensemble de questions thématiques peut être utilisé dans le cadre d'un exercice participatif impliquant les parties prenantes, de façon isolée ou en association avec d'autres outils, afin de définir des actions programmatiques susceptibles d'améliorer la durabilité	(incluses dans le présent document)
Stratégie de durabilité locale	Service Communauté	Cette stratégie tient compte de tous les aspects relatifs à la durabilité, que ce soit sur le plan technique, institutionnel, économique, social ou environnemental. La portée de la stratégie peut être nationale ou locale (définie alors par les autorités et les partenaires locaux)	La stratégie de durabilité doit être élaborée après la phase d'évaluation et de planification	La stratégie de durabilité doit découler d'une vaste consultation des parties prenantes ; leur implication sera déterminante pour la bonne mise en œuvre de la stratégie	

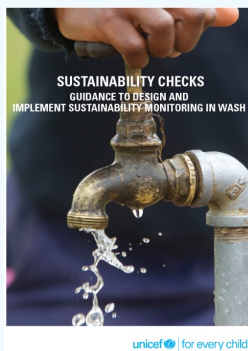
Accord sur les mesures à prendre pour éliminer les obstacles sectoriels à la durabilité

Interventions programmatiques :

- Encourager les parties prenantes nationales à effectuer une analyse des goulots d'étranglement sectoriels (WASH-BAT ou autre) et à se mettre d'accord sur les mesures prioritaires dans le secteur.
- Élaborer un plan d'action, une stratégie ou un contrat conjoints pour la durabilité à partir de l'analyse WASH-BAT.
- Mettre en place des mécanismes permettant la surveillance puis l'actualisation des plans d'action conjoints en matière de durabilité.

> ÉTAPE 4 : Suivre et adapter

Figure 13: L'étape « suivre et adapter »



La durabilité des services EAH est généralement comprise comme la prestation, dans une perspective de durée, de services présentant « certaines caractéristiques établies »²¹. Dans la pratique, le contrôle de la durabilité suppose habituellement de mesurer les facteurs qui peuvent influencer positivement ou négativement sur la durabilité des services EAH, ainsi que l'efficacité de l'assistance fournie par les autorités aux prestataires de services, des prestataires de services eux-mêmes et des caractéristiques des installations.

Le suivi en temps réel peut s'avérer très utile pour évaluer la durabilité. En effet, il présente l'avantage de dresser un tableau de l'état actuel ou très récent des principaux paramètres de la prestation de services qui influent sur la qualité et l'efficacité de ceux-ci. De telles informations permettent d'améliorer les mécanismes de prise de décisions, afin de mieux intégrer la prévention et la correction des écarts qui pourraient menacer les services.

Le contrôle de la durabilité occupe une place centrale dans la planification et la mise en application des mécanismes de redevabilité. Des cadres d'indicateurs de durabilité fiables et approuvés sont indispensables à ce suivi. Cependant, pour que la collecte des informations et l'utilisation des données soient efficaces, il est nécessaire que toutes les institutions concernées possèdent les capacités requises et travaillent de façon coordonnée. Ces informations doivent être regroupées, analysées puis présentées sous différentes formes selon le public visé, afin de garantir leur utilité dans le cadre de la prise de décisions.

La tâche est plus compliquée qu'il n'y paraît. Les gouvernements nationaux et les ministères responsables du secteur EAH doivent généralement respecter plusieurs engagements, normes et cadres de résultats pour mener leurs activités de surveillance et de compte rendu. De même, les prestataires de services, les organismes d'assistance et les agents de mise en œuvre possèdent souvent leurs propres cadres de surveillance. Renforcer les synergies entre tous ces éléments concurrents relève du défi.

Les efforts en faveur de la durabilité doivent être déployés à l'échelle nationale, infranationale et locale. Pour encourager ce sentiment d'appropriation, le suivi de la durabilité doit idéalement faire partie intégrante du suivi du secteur national. Il faut toutefois savoir que la consolidation des systèmes d'information sectoriels nationaux prend du temps et que les coûts associés sont souvent prohibitifs pour certains pays, du moins à court terme²².

Les stratégies d'intervention axées sur le suivi de la durabilité doivent accorder une place centrale à l'ajustement des programmes et des services, pour que le renforcement des systèmes sectoriels suive un processus continu et itératif.

Si le suivi de la durabilité est effectué régulièrement, son financement sera probablement couvert par les ressources nationales, et sa portée et ses objectifs seront tributaires des capacités du pays.

Les résultats d'évaluations et de surveillances régulières de la durabilité doivent être inclus dans le rapport annuel sur le secteur de l'eau qui sera examiné lors des réunions organisées dans le cadre du processus de revue sectorielle conjointe sur l'eau. Cette approche permettra de définir des mesures correctives pour les problèmes d'ordre plus général qui nécessitent la collaboration de toutes les parties prenantes. Les objectifs de durabilité seront ainsi mieux alignés sur les priorités nationales.

Les outils de suivi

Les outils de suivi de la durabilité permettent de vérifier si les résultats se maintiennent au fil du temps. Grâce à l'inclusion dans les programmes d'une surveillance régulière des résultats EAH, la qualité des programmes et de la prestation des services peut être évaluée comme un élément permanent des programmes EAH. Cette surveillance permet de savoir si tel ou tel programme doit être ajusté, et comment, pour continuer à atteindre ses cibles. Quelques exemples d'outils de suivi sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4: Exemples d'outils de surveillance

Outil	Niveau de mise en œuvre	Description de l'outil	Quand utiliser l'outil	Utilisation dans une optique de durabilité	Lien vers l'outil/ exemple
Systèmes d'information et de suivi nationaux	Secteur Service Communauté	Les systèmes d'information sur la gestion permettent d'observer, de suivre et d'évaluer tous les aspects des activités menées dans le secteur EAH	Cet outil sert à mesurer les performances du secteur et à éclairer la prise de décision pour avancer vers la réalisation des cibles et des objectifs EAH nationaux relatifs à la durabilité. Il peut permettre de suivre en temps réel la durabilité des services, en définissant des indicateurs particuliers et en utilisant l'Internet mobile	Cet outil inclut des fonctions de surveillance, de suivi et d'évaluation qui s'appuient sur la collecte systématique de données, leur regroupement, les comptes rendus et l'analyse des indicateurs et facteurs relatifs à la durabilité. Il encourage la redevabilité en permettant aux ministères responsables de transmettre des informations sur les performances aux parties prenantes et au grand public	
Évaluation et autres études	Secteur Service Communauté	Évaluation externe du projet et des enseignements tirés/ études d'impact	Ces études permettent de mesurer les performances du projet/programme et d'éclairer les décisions politiques afin d'avancer vers la réalisation des objectifs du programme	Il s'agit d'une évaluation classique, mais néanmoins axée sur la durabilité. Études d'impact.	
Suivi de programme de niveau 2 (approche MoRES)	Service	Ce niveau concerne la surveillance de la mise en œuvre des plans visant à éliminer les goulots d'étranglement afin d'assurer une meilleure responsabilité vis-à-vis des actions et des ressources engagées. Il implique notamment de surveiller les enveloppes financières, les dépenses et autres intrants relatifs à la durabilité	Cet outil permet de déterminer si l'organisation est sur la bonne voie pour tenir les engagements qu'elle a pris	Il se fonde sur les informations existantes relatives aux systèmes de communication annuels et aux performances en matière de gestion pour s'assurer que les programmes EAH sont axés sur la réduction des goulots d'étranglement et des privations prioritaires, et ainsi renforcer la durabilité des services	
Contrôle de la durabilité	Service Communauté	Ce contrôle est une étude menée par une partie tierce indépendante (p. ex. auditeur, consultant) dans le but d'évaluer la durabilité des services EAH, la sécurité, les comportements et les pratiques à l'échelle nationale, infranationale ou locale. Il permet d'évaluer la durabilité des résultats intermédiaires des programmes	Ce contrôle doit être effectué régulièrement afin de contribuer au système de suivi national. Il permet d'évaluer la durabilité des services dans une zone étudiée à un moment donné, ainsi que les conditions. Lorsqu'il fait partie d'un cadre de durabilité, il fournit des informations utiles à l'analyse et aide à se concentrer sur les principaux aspects de la durabilité	Ce contrôle doit être mené par le pays dès le lancement du programme. Les informations collectées aident à comparer les améliorations, à mettre les problèmes en lumière et à formuler des recommandations sur l'amélioration des résultats en matière de durabilité. Le nombre d'indicateurs doit être limité autant que possible afin que la méthode reste faisable, peu coûteuse, fiable et reproductible chaque année ou tous les deux ans	https://www.unicef.org/wash/files/WASH_Guidance-for-Sustainability-Checks_.pdf
Surveillance en temps réel au moyen de l'Internet mobile	Communauté	L'Internet mobile permet de collecter des données ou d'effectuer un contrôle en temps réel sur la qualité et la continuité de la prestation des services, ainsi que de signaler les éventuels problèmes	Cet outil doit être utilisé régulièrement par les prestataires de services, les régulateurs, les communautés ou les praticiens de l'UNICEF pour surveiller la continuité et la qualité des services, les comportements et/ou les avancées des programmes/projets	Ces informations renforcent les capacités de réaction face à une interruption de service ou à un relâchement vis-à-vis de l'élimination de la défécation à l'air libre. Elles renforcent aussi la redevabilité du système et améliorent la transparence et la participation	RapidPro: https://community.rapidpro.io/ AkvoFlow
Surveillance du contrôle qualité des ressources et des procédures (Professionnalisation du forage de puits)	Communauté	Cet outil fournit des conseils pratiques sur la professionnalisation du forage de puits d'eau potable à l'aune de six grands domaines – les capacités, la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'utilisation des données et les cadres institutionnels	Cet outil doit être utilisé tout au long de la planification et de la mise en place d'un nouveau point d'eau afin de garantir la qualité de l'investissement débloqué pour ce point d'eau	Selon le contexte national, il est possible que les six domaines doivent être examinés pendant l'exploitation des eaux souterraines et la construction du point d'eau pour garantir la qualité de l'investissement avant de confier la mission à un prestataire de services	

3. CONCLUSION

Il y a longtemps que les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'écologie ont adopté un raisonnement systémique. En revanche, dans le secteur EAH, l'idée de renforcer les systèmes pour **garantir la durabilité** est relativement récente.

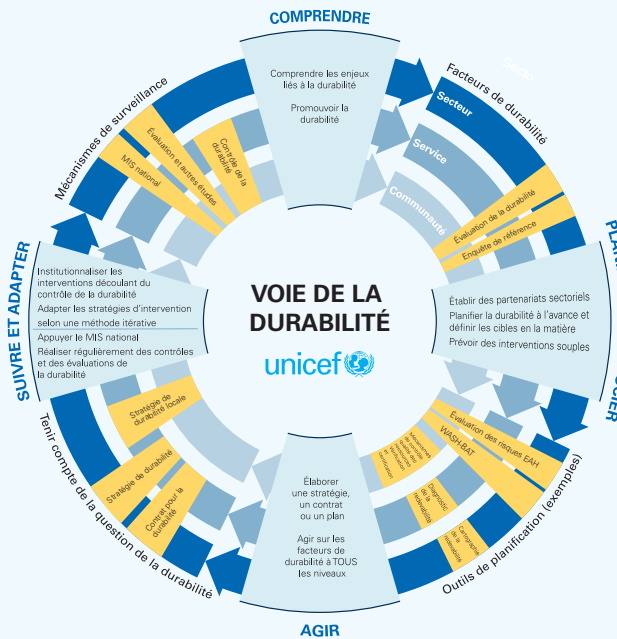
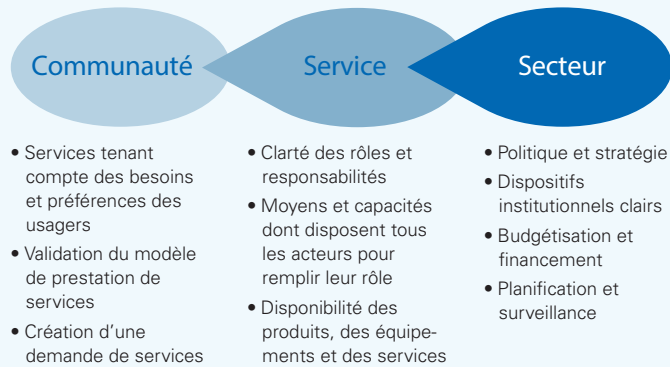
De par sa nature, l'approche systémique entraîne un changement de perspective. Alors qu'ils étaient auparavant axés sur la construction d'infrastructures, les projets EAH cherchent désormais à définir comment les autorités peuvent fournir un soutien continu – en appréhendant la durabilité dans un contexte donné, en élaborant des plans et des programmes, en effectuant un suivi et en tirant des enseignements – et, plus particulièrement, comment s'adapter pour l'avenir. Par ailleurs, cette approche préfère également renforcer et utiliser les systèmes nationaux existants plutôt que d'en créer d'autres. L'objectif est d'améliorer la redevabilité de tous vis-à-vis de la prestation de services, tout en améliorant les stratégies financières afin qu'elles ne se limitent pas à la construction d'infrastructures, mais permettent également la pérennisation des services adéquats.

Les objectifs de développement durable sont extrêmement ambitieux, mais réalisables, à condition toutefois de mettre constamment et résolument l'accent sur la durabilité dans *tous* les programmes EAH. La durabilité est la clé de la réussite et doit occuper une place centrale dans les programmes EAH internationaux d'ici à 2030.

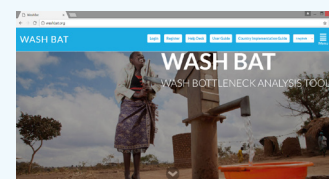
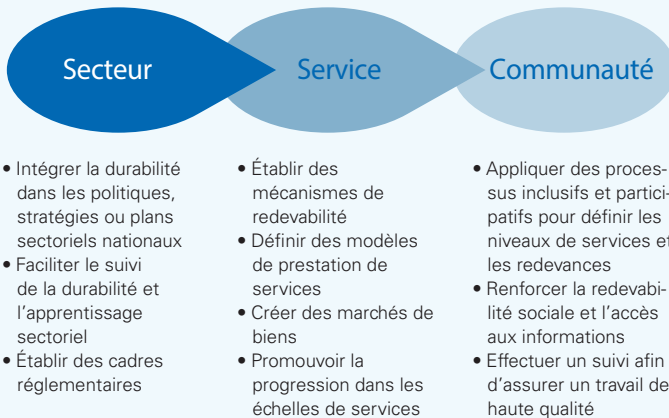
Figure 14: Vue complète de la voie de la durabilité



Facteurs de durabilité (Exemples)



Exemples de mesures à prendre pour améliorer la durabilité par le biais de contrats et de stratégies



RÉFÉRENCES

- 1 ODD 6 : « *Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable* ». Source : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg6>
- 2 UNICEF et Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD, Sustainability Checks – guidance to design and implement sustainability monitoring in EAH, 2017
- 3 Rural Water Supply Network (2010), Mythes du secteur de l'alimentation en eau en milieu rural, Perspectives N° 4 ; et IRC (2009), Providing Reliable Rural Water Services that Last, Triple-S Briefing, IRC.
- 4 UNICEF et Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD (2017), Sustainability Checks – guidance to design and implement sustainability monitoring in EAH, 2017.
- 5 Adank, M., Godfrey, S., Butterworth, J., et Defere, E. (2018), Small town water services sustainability checks: development and application in Ethiopia, *Water Policy* (2018) 20 (S1): 52-68. <https://doi.org/10.2166/wp.2018.004>
- 6 Sustainability check: five-year annual sustainability audits of the water supply and open defecation free status in the 'One Million Initiative', Mozambique
- 7 Godfrey, S., van der Velden, M., Muianga, A., Xavier, A., Downs, K., Morgan, C., et Bartram, J., 2014, *Journal of Water, Sanitation and Hygiene for Development*, 4 (3): 471-483. <https://doi.org/10.2166/washdev.2014.118>
- 8 Lockwood, H., et Smits, S., 2011, Supporting rural water supply: Moving towards a service delivery approach, UK: Practical Action Publishing
<https://www.ircwash.org/sites/default/files/Lockwood-2011-Supporting.pdf>
- 9 GWP et UNICEF (2014), EAH Climate Resilient Development, Technical Brief, Local participatory water supply and climate change risk assessment: modified water safety plans
http://www.unicef.org/wash/files/GWP_UNICEF_Tech_A_WEB.PDF
- 10 Carter, R., et Ross, I., (2016), Beyond 'functionality' of hand pump supplied rural water services in developing countries, *Waterlines* Vol. 35 No. 1
- 11 RWSN WPM Group, cité in Tincani, L., Ross, I., Zaman, R., Burr, P., Mujica, A. et Evans, B. (2015), Regional assessment of the operational sustainability of water and sanitation services in Sub-Saharan Africa, Oxford Policy Management www.vfm-wash.org
- 12 Par exemple, en Tanzanie, plus de 30 % des points d'eau sont devenus non opérationnels dans les cinq années après leur mise en service. Au-delà de cette période de cinq ans, le taux de fonctionnement a diminué moins rapidement. Source : Jiménez, A., et Pérez-Foguet, A., (2011), « The challenges of implementing pro-poor policies in a decentralized context: the case of the Rural Water Supply and Sanitation Program in Tanzania », *Sustainability Science*, 6(1):37-49.
- 13 WaterAid (2010), Guidance on post-intervention monitoring and follow-up of water and sanitation interventions http://sustainablewash.org/sites/sustainablewash.org/files/page/guidance_on_post-intervention_monitoring_final_to_peu_15_nov_2010.pdf
Travis, K., et Sara, J., 2005, Making rural water supply sustainable: report on the impact of project rules, Water and sanitation program, Washington, DC, Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/495261468135922056/Making-rural-water-supply-sustainable-report-on-the-impact-of-project-rules>
Union européenne et UNICEF (2010), Mid-term evaluation report of EU/UNICEF supported EAH programme, « Accelerating progress towards the MDGs on water and sanitation in Ethiopia »
http://www.unicef.org/evaluation/files/Mid-term_Evaluation_of_UNICEF-EU_Supported_WASH_Programme_9April2010_Ethiopia_2010-001.pdf
- 14 Ryan, P. (2014), Madagascar EAH Sector Sustainability Check, UNICEF
- 15 Aucune liste officielle ne recense les principales fonctions de gouvernance, qui varient selon le niveau de développement du secteur et le contexte national. Pour consulter des exemples de listes de fonctions de gouvernance, voir par exemple : IRC, 2011, Good Governance in the EAH sector, Module Three, présentation, diapositive 30
<http://www.slideshare.net/ircuser/module-3-wash-governance-presentation>
ou
Jacobson, M., Meyer, F. Oia, I., Reddy, P., Tropp, H., 2013, User's Guide on Assessing Water Governance, Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD-SIWI, Water Integrity Network, Encadré 2.2.
<http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/OGC/Assessing-Water-Governance-Users-Guide.pdf>
- 16 UNICEF, 2016, Strengthening the Enabling Environment for Water, Sanitation and Hygiene (WASH). <https://washenablingenvironment.wordpress.com/>
- 17 Certains outils peuvent correspondre à d'autres étapes que celles mentionnées dans le présent document. Par exemple, l'outil WASH-BAT peut être utilisé à d'autres étapes de la voie de la durabilité.
- 18 Voir par exemple : WaterAid (2010), Guidance on post-intervention monitoring and follow-up of water and sanitation interventions
http://sustainablewash.org/sites/sustainablewash.org/files/page/guidance_on_post-intervention_monitoring_final_to_peu_15_nov_2010.pdf
- 19 UNICEF (2016), Renforcer les environnements favorables au secteur eau, assainissement et hygiène – Note d'orientation, accessible à l'adresse suivante : <https://washenablingenvironment.files.wordpress.com/2015/11/wash-guidance-note-french-updated-lr.pdf>
- 20 Human Rights-based Approach to Programming, site Internet de l'UNICEF
http://www.unicef.org/policyanalysis/rights/index_62012.html
- 21 Jiménez, A., Jawara, D., et al., UNICEF (2017), – Sustainability in Practice: Experiences from Rural Water and Sanitation Services in West Africa, *Sustainability* 2017, 9(3), 403; doi:10.3390/su9030403
- 22 Jiménez, A., Jawara, D., et al., UNICEF (2017) – Sustainability in Practice: Experiences from Rural Water and Sanitation Services in West Africa. *Sustainability* 2017, 9(3), 403; doi:10.3390/su9030403

ANNEXE: LISTE DES INDICATEURS ET FACTEURS

LISTE DES INDICATEURS RELATIFS À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN MILIEU RURAL

N°	Critère	Indicateur	Méthode de calcul	Principales sources de données et recommandation concernant l'échantillonnage ¹	Commentaires
1	Fonctionnement	Pourcentage de points d'eau opérationnels lors de la visite	Ratio entre les points d'eau opérationnels et le nombre total de points d'eau examinés lors du contrôle, en pourcentage	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de points d'eau² dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé : personne la plus directement responsable du fonctionnement, de l'entretien ou de la réparation du point d'eau 	Vérifier si le dénominateur doit inclure les points d'eau abandonnés ou irréparables. Pour chaque point d'eau, noter le type, l'âge et l'entité responsable (si disponible)
2	Accessibilité (physique)	Pourcentage de points d'eau situés à 30 minutes aller-retour maximum (temps d'attente compris)	Temps moyen nécessaire pour collecter l'eau pour un ménage en minutes (temps d'attente compris)	– Échantillon représentatif des ménages et/ou discussion avec les informateurs clés (les membres du comité EAH, les chefs de village, etc.)	Cet indicateur est aligné sur l'ODD relatif à l'approvisionnement en eau élémentaire. C'est le seul indicateur relatif à l'approvisionnement en eau qui nécessite la constitution d'un échantillon de ménages. Pour les autres indicateurs, l'échantillonnage se fait au niveau du point d'eau
3	Fiabilité/ continuité	Temps de panne moyen des points d'eau avant leur réparation, d'après les informations des usagers ou du responsable du point d'eau (membre du comité EAH)	Nombre de jours écoulés entre la dernière panne et le jour de réparation, en moyenne pour tous les points d'eau contrôlés (sauf les points d'eau abandonnés)	– Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion du point d'eau (membre du comité EAH) au moment de la visite ou personne la plus directement responsable du fonctionnement, de l'entretien ou de la réparation du point d'eau	
4	Fiabilité/ continuité	Nombre moyen de pannes mécaniques par an	Nombre de pannes mécaniques par an, en moyenne pour tous les points d'eau contrôlés	– Entretien avec un informateur clé : personne directement responsable du fonctionnement, de l'entretien ou de la réparation du point d'eau. Cet indicateur donne un aperçu du bon emplacement des points d'eau et de la disponibilité de l'eau tout au long de l'année. Au niveau du point d'eau : consulter la personne responsable	
5	Fiabilité : influence des saisons	Pourcentage de points d'eau qui ont été à sec pendant au moins un mois au cours de l'année précédente	Ratio entre les points d'eau ayant été à sec pendant au moins un mois au cours de l'année précédente et le nombre total de points d'eau examinés lors du contrôle, en pourcentage	– Entretien avec un informateur clé : personne la plus directement responsable du fonctionnement, de l'entretien ou de la réparation du point d'eau	Cet indicateur donne un aperçu du bon emplacement des points d'eau et de la disponibilité de l'eau tout au long de l'année. Au niveau du point d'eau : consulter la personne responsable

N°	Critère	Indicateur	Méthode de calcul	Principales sources de données et recommandation concernant l'échantillonnage ¹	Commentaires
6	Accessibilité (densité)	Pourcentage de villages dont le nombre d'usagers par point d'eau est conforme aux normes nationales	Ratio entre le nombre de villages où le nombre d'usagers par point d'eau est égal ou inférieur aux normes nationales et le nombre total de villages examinés lors du contrôle, en pourcentage	– Accès aux dernières données démographiques par village et à la liste complète des points d'eau (non abandonnés)	
7	Équité entre les villages	Pourcentage de communautés qui disposent d'au moins un point d'eau fonctionnel par quartier/ sous-communauté	Ratio des villages dont tous les quartiers disposent d'au moins un point d'eau, en pourcentage À l'échelle du village, ratio de hameaux qui disposent d'au moins un point d'eau fonctionnel par rapport au nombre total de hameaux (plus le pourcentage est élevé, plus l'équité dans la distribution des points d'eau est élevée)	– Informateur clé : chef de village ou membre du comité EAH	Demander la liste de tous les points d'eau aux chefs de village et vérifier si certains hameaux sont privés de point d'eau Pour que le contrôle soit représentatif du programme, le calcul doit être effectué pour tous les villages contrôlés. La méthode de calcul suivante est simple : dresser la liste des points d'eau par village, en incluant la périphérie, puis calculer le pourcentage de villages ayant une couverture suffisante (d'après le ratio du village), mais inégale (un ou plusieurs quartiers n'étant pas desservis)
8	Qualité de l'eau	Pourcentage de points d'eau opérationnels conformes aux normes de qualité de l'eau lors de la visite	Ratio entre les points d'eau conformes aux normes nationales de qualité de l'eau lors de la visite et le nombre total de points d'eau examinés lors du contrôle, en pourcentage	– Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Contrôle de la qualité de l'eau effectué sur le terrain au moyen d'un kit portable – Sondage mené auprès des ménages concernant leur perception de l'odeur, de la couleur et du goût de l'eau le jour de la visite – Étude documentaire (politique/ stratégie nationale) sur les normes nationales de qualité de l'eau	Mesure de la qualité Conformité aux normes du JMP concernant l'absence de contamination par des matières fécales ou des substances chimiques d'intérêt prioritaire
9	Protection des captages	Pourcentage de points d'eau dont la source et le captage sont protégés	Ratio de tous les points d'eau contrôlés dont la source et le captage sont protégés, en pourcentage	– Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Observations sur l'efficacité de la protection du point d'eau – Entretien avec un informateur clé (personne la plus directement responsable du fonctionnement du point d'eau) de l'organisme ou du système de gestion du point d'eau	Le point d'eau est bien clôturé, situé à l'écart des installations sanitaires, etc.

- 1 Pour la plupart des facteurs analysés, une triangulation des données est recommandée. Cette méthode consiste à associer les observations de terrain, les entretiens avec les informateurs clés et les sondages effectués auprès d'un échantillon représentatif de ménages. Dans certains cas, il peut aussi être judicieux de constituer des groupes de discussion et/ou de mener une étude documentaire, en prenant notamment en compte les directives nationales sur la qualité de l'eau, les procès-verbaux des réunions des comités EAH et/ou des conseils locaux, les accords conclus avec les prestataires de services, etc.
- 2 Pour tous les indicateurs, un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée. L'échantillonnage doit prévoir une marge d'erreur de 5 à 7 %, un niveau de confiance de 90 à 95 %, et une distribution des réponses de 50 % (pour calculer la taille de l'échantillon, utiliser l'outil accessible à l'adresse suivante : <http://www.raosoft.com/samplesize.html>)
Pour que le contrôle soit représentatif du programme, le calcul doit être effectué pour tous les villages contrôlés.
Si l'on cherche à obtenir la représentativité à l'échelle nationale, le calcul doit être effectué sur un échantillon de villages. L'échantillonnage doit prévoir une marge d'erreur de 5 à 7 %, un niveau de confiance de 90 à 95 %, et une distribution des réponses de 50 % (pour calculer la taille de l'échantillon, utiliser l'outil accessible à l'adresse suivante : <http://www.raosoft.com/samplesize.html>).

LISTE DES FACTEURS RELATIFS À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN MILIEU RURAL

Remarque : les facteurs représentent des points d'intérêt qui peuvent être mesurés par de nombreux indicateurs distincts. Ils s'accompagnent donc d'indicateurs indirects qui permettent de mieux les comprendre. Les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne sauraient être exhaustifs.

N°	Facteur de durabilité	Indicateur(s) suggéré(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ³	Outil de suivi	Commentaires
A Au niveau de la communauté/du point d'eau					
1	Des études préalables et des activités de planification ont été menées pour déterminer l'emplacement du point d'eau en tenant compte du contexte local	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de villages où les conditions hydrogéologiques ont été correctement évaluées et consignées avant la construction des points d'eau – Pourcentage de villages où les usagers ont participé à la planification et au choix de l'emplacement des points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> – Échantillon de villages dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Vérification de l'existence d'études préalables et examen de leur contenu – Informateurs clés : membres du comité EAH et/ou personnes ayant directement participé au processus lors de la construction 	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	Les études doivent tenir compte de tous les aspects techniques, sociaux, financiers et culturels. Elles doivent aussi s'intéresser aux questions climatiques (notamment au thème des changements climatiques), et aux conditions hydrogéologiques. Enfin, la planification doit assurer l'équité entre les villages, prévoir leurs besoins futurs et prévenir toute surutilisation des installations
2	Une conception et une construction adaptées, de même qu'un contrôle qualité sont assurés tout au long du processus	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de points d'eau construits par un professionnel – Pourcentage de points d'eau ayant fait l'objet d'un processus de passation de marché transparent dont il existe une trace écrite – Pourcentage de points d'eau qui ont fait l'objet d'une surveillance constante par du personnel qualifié – Pourcentage de points d'eau/d'installations contrôlés dont la qualité de la construction est attestée par le comité responsable du point d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Examen de la documentation relative à la qualité du processus – Entretien avec un informateur clé : personne la plus directement responsable du fonctionnement, de l'entretien ou de la réparation du point d'eau et/ou représentante du comité EAH 	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	Facultatif : supervision professionnelle assurée par un client ou une partie tierce, p. ex. une entité de l'État, une entreprise ou une ONG
3	Les attentes des usagers sont satisfaites	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de ménages qui utilisent le point d'eau amélioré comme principal point d'eau potable – Pourcentage d'installations considérées comme acceptables par leurs usagers 	<ul style="list-style-type: none"> – Échantillon de chefs de ménages dans la zone étudiée – Entretien avec un informateur clé : ménages pouvant donner le point de vue des usagers 	Contrôle de la durabilité	
4	Les communautés locales participent à la prise de décision tout au long du processus	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de points d'eau où les communautés participent ou ont participé à la planification et à la gestion de nouvelles installations – Pourcentage de points d'eau pour lesquels les communautés participent à la budgétisation et aux dépenses des comités de gestion de l'eau – Pourcentage de points d'eau où les communautés participent au contrôle des services 	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé, c'est-à-dire une personne participant directement à la gestion du point d'eau (membre du comité EAH) au moment de la visite, et un représentant des autorités locales – Entretien avec des informateurs clés/ groupes de discussion pour recueillir le point de vue des usagers 	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	Le processus inclut les phases de planification, de conception, de construction et de gestion

N°	Facteur de durabilité	Indicateur(s) suggéré(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ³	Outil de suivi	Commentaires
5	Les services sont fiables, abordables et disponibles au besoin	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de ménages qui indiquent que les points d'eau sont ouverts/disponibles au besoin – Nombre moyen de litres fournis par famille et par jour – Pourcentage de ménages qui s'acquittent des redevances sans retard (indicateur du caractère abordable des services) – Pourcentage du revenu mensuel consacré aux services d'approvisionnement en eau, par famille 	<ul style="list-style-type: none"> – Échantillon de ménages vivant dans la zone étudiée – Entretien avec un informateur clé : trésorier du comité EAH ou rôle équivalent 	Contrôle de la durabilité	Ce facteur est aligné sur le critère défini dans les ODD, selon lequel les services doivent être abordables, disponibles et « gérés en toute sécurité ». Les critères de satisfaction incluent l'accessibilité économique, la fiabilité, la distance, la qualité de l'eau, etc.
6	Les ressources en eau locales sont correctement gérées et protégées	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de points d'eau dont la source et le captage sont protégés afin de préserver l'eau – Pourcentage de communautés ayant adopté des mécanismes de prise de décision et de résolution de conflit concernant la distribution des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé tel qu'un responsable du comité EAH ou chef du village et d'autres informateurs clés et/ou groupes de discussion (méthode de la triangulation des données) 	Contrôle de la durabilité	
7	La protection de l'eau contre la pollution et la contamination est assurée par la mise en œuvre d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de points d'eau où des moyens (barrières) ont été déployés pour empêcher la contamination des installations – Pourcentage de points d'eau où des mesures de protection de l'eau sont appliquées (progressivement) 	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé, c'est-à-dire une personne participant directement à la gestion du point d'eau (membre du comité EAH) au moment de la visite, et un représentant des autorités locales 	Contrôle de la durabilité	Le déploiement de mesures de protection de l'eau est un processus d'action collective et communautaire, particulièrement dans les secteurs où la prestation de services est informelle
8	Des changements démographiques, politiques ou environnementaux imprévus survenant dans la communauté nuisent sérieusement aux services	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de points d'eau dont le nombre d'usagers change soudainement 	<ul style="list-style-type: none"> – Entretien avec un informateur clé : membre du comité EAH ou représentant des autorités 	Contrôle de la durabilité	À signaler UNIQUEMENT dans les cas exceptionnels où cela se produit
B Au niveau des autorités locales					
9	Les autorités locales/les administrations/les services techniques/le régulateur apportent leur soutien après la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de points d'eau où un système de contrôle a été mis en place pour signaler les défaillances aux autorités locales ou à l'entité responsable du service – Pourcentage de points d'eau pour lesquels les autorités responsables de l'eau à l'échelle locale ou du district fournissent une assistance technique et une supervision lorsque nécessaire – Pourcentage de districts qui apportent un soutien après la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion du point d'eau (membre du comité EAH/agent d'entretien) – Entretien avec un informateur clé : responsables de l'eau du district (le cas échéant) – Étude des registres des autorités locales, si disponibles 	Contrôle de la durabilité	Ce soutien consiste notamment à assurer un contrôle en continu, à fournir une assistance, à organiser la formation et à instaurer des mesures incitatives pour assurer un bon fonctionnement
10	Un mécanisme de financement local a été mis en place pour garantir le caractère abordable et la continuité du service	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de points d'eau dont les redevances couvrent les coûts réguliers d'exploitation et de maintenance – Pourcentage de communautés qui possèdent des mécanismes de solidarité / d'accessibilité économique 	<ul style="list-style-type: none"> – Entretien avec un informateur clé : personne chargée de la gestion du point d'eau (trésorier/-ière / secrétaire / directeur/-trice du comité EAH) – Étude des registres du comité EAH, si disponibles – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages et/ou par un groupe de discussion représentatif 	Contrôle de la durabilité	

N°	Facteur de durabilité	Indicateur(s) suggéré(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ³	Outil de suivi	Commentaires
11	Sûreté des points d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Vérification de l'application du plan annuel de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Étude des registres des autorités locales, s'ils existent Entretien avec le service de l'eau du district 	Contrôle de la durabilité	Vérifier la qualité de l'eau une fois par an, ainsi que l'application du plan
C Au niveau des prestataires de services					
12	Le comité de gestion de l'eau possède les capacités nécessaires et se montre efficace pour accomplir ses tâches et recouvrer les coûts d'exploitation et de maintenance de base	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de points d'eau gérés par un prestataire de services officiel Pourcentage de points d'eau pour lesquels la parité femmes-hommes est assurée au sein du comité EAH Pourcentage de prestataires de services qui accomplissent des tâches d'exploitation, de maintenance et de gestion Pourcentage de points d'eau impliquant la réunion régulière du comité EAH Pourcentage de points d'eau dont les redevances sont perçues régulièrement et efficacement, et correctement gérées Pourcentage de points d'eau dont les redevances couvrent les coûts réguliers d'exploitation et de maintenance Pourcentage de comités EAH qui tiennent des registres 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion du point d'eau (membre du comité EAH/agent d'entretien) Examen des registres des comités EAH, s'ils existent 	Contrôle de la durabilité	<p>L'efficacité du comité EAH dépend des ressources humaines, logistiques, financières et techniques dont il dispose. Sont également pris en compte la régularité de ses réunions et le caractère inclusif de la prise de décision. De même, il convient de s'assurer que le comité EAH prend des mesures en cas de risque ou de problème</p> <p>Il est établi que les entreprises de gestion de l'eau ou prestataires de services ne sont pas aussi nombreux que les villages ou les points d'eau. Il peut toutefois être difficile de dresser la liste de tous les comités de gestion de l'eau d'une région à des fins d'échantillonnage. Pour ce faire, il est sans doute plus simple de se baser sur l'échantillon des points d'eau</p>
13	Les moyens et les techniciens nécessaires à la réparation des points d'eau sont efficaces et accessibles au besoin	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de points d'eau qui bénéficient d'un accès à des services techniques et pièces de rechange sous 48 heures ou dans un autre délai conforme aux normes nationales relatives aux services 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion du point d'eau (membre du comité EAH/agent d'entretien) 	Contrôle de la durabilité	Les « moyens » incluent l'énergie nécessaire au fonctionnement du système, les pièces de rechange, etc.
14	Des mécanismes efficaces de transparence et de redevabilité ont été mis en place entre les usagers et/ou le comité de gestion de l'eau et les prestataires de services	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de points d'eau pour lesquels les rôles et responsabilités des parties prenant part à la prestation de services ont été consignés par écrit, sur un document signé Pourcentage de points d'eau dont les usagers et les autorités reçoivent au moins une fois par trimestre des informations sur les recettes et les dépenses liées au point d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle sur le terrain d'un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion du point d'eau (membre du comité EAH/agent d'entretien). Entretien avec un informateur clé : chefs de ménage et personnes présentes aux réunions du comité EAH Examen des registres des comités EAH, s'ils existent 	Contrôle de la durabilité	
15	Un mécanisme de financement local a été mis en place pour garantir le caractère abordable et la continuité du service	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de points d'eau dont les redevances sont perçues régulièrement et efficacement, et correctement gérées 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec un informateur clé : ménages pouvant donner le point de vue des usagers 	Contrôle de la durabilité	

3 Il est recommandé de procéder à une triangulation des données pour la plupart des facteurs analysés. Cette méthode consiste à associer les observations de terrain, les entretiens avec les informateurs clés et les sondages effectués auprès d'un échantillon représentatif de ménages. Dans certains cas, il peut aussi être judicieux de constituer des groupes de discussion et/ou de mener une étude documentaire, en prenant notamment en compte les directives nationales sur la qualité de l'eau, les procès-verbaux des réunions des comités EAH et/ou des conseils locaux, les accords conclus avec les prestataires de services, etc.

Un nombre réduit d'échantillons peut suffire pour observer tous les indicateurs : i) les points d'eau, ii) les ménages, iii) les villages, iv) les prestataires de services (pour des raisons pratiques, cet échantillon peut être constitué à partir de l'échantillon de points d'eau). Le tableau ci-dessus contient des recommandations et précise les paramètres standard pour le calcul des échantillons.

LISTE DES INDICATEURS RELATIFS À LA DURABILITÉ DE L'ASSAINISSEMENT

N°	Critère	Indicateur(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ⁴	Commentaires
1	Maintien du statut relatif à l'élimination de la défécation à l'air libre	Pourcentage de communautés où l'élimination de la défécation à l'air libre a été vérifiée et qui continuent de respecter tous les critères (nationaux) de ce statut (vérifier quels sont ces critères dans le pays étudié)	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Étude documentaire concernant les critères nationaux relatifs à l'élimination de la défécation à l'air libre – Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite – Entretien avec un informateur clé : chef de ménage pouvant donner le point de vue des usagers – Entretien avec un informateur clé appartenant à l'équipe de vérification – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif 	<ul style="list-style-type: none"> – L'objectif est d'évaluer le taux de relâchement vis-à-vis de l'élimination de la défécation à l'air libre au moyen d'observations sur le terrain et d'entretiens avec les bénéficiaires – Dans le rapport, il est important de faire la différence entre le relâchement vis-à-vis de l'élimination de la défécation à l'air libre et le retour à cette pratique ou la non-utilisation des latrines à l'échelle familiale et individuelle – Le rapport du contrôle de la durabilité devra préciser les critères nationaux de la certification relative à l'élimination de la défécation à l'air libre, ainsi que la qualité du processus de vérification – Par défaut, il convient de consigner le temps écoulé depuis l'obtention de la certification dans chaque village visité. Il est possible de demander à ne pas enquêter dans les villages ayant été récemment certifiés (au cours des six derniers mois)
2	Maintien du statut relatif à l'élimination de la défécation à l'air libre	Pourcentage de communautés où l'élimination de la défécation à l'air libre a été vérifiée et où aucun élément ne peut attester cette pratique	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée 	<ul style="list-style-type: none"> – S'agissant du choix entre la certification et la vérification, il est possible d'inclure les communautés certifiées et vérifiées. En revanche, les villages qui n'ont pas été vérifiés ne doivent pas être pris en compte – Un seul critère relatif à l'élimination de la défécation à l'air libre doit ici être retenu, à savoir l'élimination de cette pratique – D'après les observations de terrain : marches d'observation dans les villages et aux alentours (idéalement guidées par la carte des zones exemptes de défécation à l'air libre élaborée lors de la phase de déclenchement)
3	Utilisation d'installations d'assainissement	Proportion/pourcentage de ménages ayant accès à des latrines de base (améliorées et non partagées avec d'autres ménages)	<ul style="list-style-type: none"> – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif – Idéalement, l'échantillonnage doit être représentatif des villages exempts ou non exempts de défécation à l'air libre 	<ul style="list-style-type: none"> – À mettre en correspondance avec les questions concernant la couverture dans l'enquête menée auprès des ménages recommandée par le JMP. Il est particulièrement important de différencier les installations améliorées et non améliorées et les installations partagées et non partagées dans les pays où les critères relatifs à l'élimination de la défécation à l'air libre n'incluent pas les latrines améliorées et/ou les installations de lavage des mains
4	Utilisation d'installations d'assainissement	Pourcentage de ménages ayant accès à des latrines partagées (par opposition aux ménages ayant accès à leurs propres latrines privées)		<ul style="list-style-type: none"> – Il faut aussi noter que, bien souvent, l'équipe de vérification constate l'existence d'une dalle en béton qui pourrait être améliorée ; ce système est toutefois susceptible de se dégrader jusqu'à pouvoir être qualifié de latrines non améliorées – Il convient de prêter attention à la période à laquelle le contrôle a lieu (saison sèche ou saison des pluies). Il peut se révéler judicieux d'effectuer un contrôle quelques mois avant les flambées de diarrhée saisonnière afin que des mesures correctives puissent être prises en temps opportun

N°	Critère	Indicateur(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ⁴	Commentaires
5	Utilisation d'installations d'assainissement	Pourcentage de ménages contrôlés qui ont construit de nouvelles latrines pendant la période de l'étude (si le village a été certifié comme exempt de défécation à l'air libre) et qui continuent d'utiliser ces latrines	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif – Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif 	<ul style="list-style-type: none"> – Prendre des notes sur l'utilisation des nouvelles installations sanitaires – Dans la mesure du possible, user d'observations directes et d'informations autodéclarées concernant l'utilisation des latrines – Envisager d'effectuer une analyse permettant d'identifier les ménages qui pratiquent à nouveau la défécation à l'air libre ; déterminer ensuite si ces données révèlent une disproportion en la matière entre la population générale et les populations plus vulnérables (personnes handicapées, populations pauvres, groupes marginalisés, etc.)
6	Utilisation d'installations d'assainissement	Pourcentage de ménages qui ont reconstruit/modernisé leurs latrines au cours de l'année précédente	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée 	<ul style="list-style-type: none"> – Cet indicateur indirect donne un aperçu du maintien des changements de comportements. Si possible, préciser la cause de la dégradation de latrines, et la raison de la reconstruction ou de la modernisation d'installations
7	Installation de lavage des mains	Pourcentage de ménages qui disposent et font usage d'une installation de lavage des mains à l'eau et au savon opérationnelle située à proximité des latrines	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif 	<ul style="list-style-type: none"> – Dans la mesure du possible, user d'observations directes et d'informations autodéclarées concernant l'utilisation des latrines
8	Pratiques relatives au lavage des mains	Pourcentage de ménages sondés qui déclarent toujours se laver les mains avec du savon ou des cendres à des moments critiques	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée 	

4 Il est recommandé de procéder à une triangulation des données pour la plupart des facteurs analysés. Nous conseillons ainsi d'associer les observations de terrain, les entretiens avec les informateurs clés et les sondages effectués auprès d'un échantillon représentatif de ménages. Dans certains cas, il peut aussi être judicieux de constituer des groupes de discussion et/ou de mener une étude documentaire, en prenant notamment en compte les directives nationales sur la défécation à l'air libre, les procès-verbaux des réunions des comités EAH et/ou des conseils locaux, etc.

LISTE DES FACTEURS RELATIFS À LA DURABILITÉ DE L'ASSAINISSEMENT

Remarque : les facteurs représentent des points d'intérêt qui peuvent être mesurés par de nombreux indicateurs distincts. Ils s'accompagnent donc d'indicateurs indirects qui permettent de mieux les comprendre. Les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne sauraient être exhaustifs.

N°	Facteur de durabilité	Indicateur(s) suggéré(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ⁵	Outil de suivi	Commentaires
A Au niveau de la communauté :					
1	Présence d'eau pour construire, réparer ou nettoyer les latrines	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de ménages qui déclarent disposer d'un accès adéquat à l'eau pour nettoyer les latrines 	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé : chefs de ménage pouvant donner le point de vue des usagers – Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite 	Contrôle de la durabilité	Ce facteur englobe la disponibilité, l'accessibilité/la distance, le fonctionnement et l'accessibilité économique de l'eau
2	Construction résiliente des latrines	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de ménages dont les latrines ont été endommagées ou détruites au cours de l'année précédente à cause de pluies torrentielles, d'affaissements du sol ou d'autres événements – Proportion/pourcentage de latrines qui ont été réparées/reconstruites dans le mois suivant leur saturation ou leur endommagement 	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé : chef de ménage pouvant donner le point de vue des usagers – Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif 	Contrôle de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> – La terre et le sol peuvent présenter les caractéristiques suivantes : pas de vulnérabilité aux inondations, surface non rocailleuse, terrain sablonneux, nappes phréatiques peu profondes, etc. – Le climat peut présenter les caractéristiques suivantes : pas de pluies torrentielles, ouragans saisonniers, etc. – Évaluer la qualité de la conception et de l'emplacement.
3	Consentement à payer/priorisation de l'assainissement parmi les postes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de ménages qui déclarent que l'assainissement fait partie de leurs principales priorités – Proportion/pourcentage de latrines qui ont été réparées/reconstruites/modernisées au cours de l'année précédente (ou depuis la vérification de l'élimination de la défécation à l'air libre) 	<ul style="list-style-type: none"> – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif – Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite 	Contrôle de la durabilité	
4	Existence d'une entité communautaire compétente, dynamique et soutenue par les responsables locaux en vue du renforcement des normes sociales	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de communautés où un comité/une association/une personne mène des actions (réunions régulières et prise de mesures) et assure la promotion continue de l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé : chefs de ménage pouvant donner le point de vue des usagers – Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite 	Contrôle de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> – L'entité communautaire peut être un comité d'assainissement, un comité EAH, un autre comité, une assemblée générale responsable des questions EAH, etc. – Pour être compétents, les comités doivent être correctement formés et disposer des moyens nécessaires – Pour rester dynamiques, les comités doivent se réunir régulièrement, prendre des décisions de façon participative, prendre des mesures, etc. – Les responsables locaux peuvent être les chefs locaux, les autorités locales, etc.

N°	Facteur de durabilité	Indicateur(s) suggéré(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ⁵	Outil de suivi	Commentaires
5	Accessibilité économique des latrines standard recommandées aux ménages dans la zone, ainsi que du matériel et des services, en tenant compte de l'existence éventuelle de mécanismes de soutien financier ou en nature pour les foyers plus pauvres	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de ménages qui déclarent avoir les moyens financiers de faire construire des latrines – Pourcentage de ménages ayant accès à des mécanismes de financement si le besoin s'en fait ressentir 	<ul style="list-style-type: none"> – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif – Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite 	Contrôle de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> – Les latrines standard recommandées sont celles qui ont été ou sont promues par le gouvernement, les autorités locales et les ONG – Les mécanismes de soutien financier englobent la solidarité communautaire, les subventions, le microcrédit, les tontines, etc.
6	Qualité de l'exploitation et de la maintenance des latrines	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de latrines en bon état (y compris d'après un examen visuel) 	<ul style="list-style-type: none"> – Observation sur le terrain d'un échantillon de communautés certifiées dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée – Entretien avec un informateur clé : chefs de ménage pouvant donner le point de vue des usagers 	Contrôle de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> – Pour être en bon état, les latrines doivent être propres, lumineuses, sans odeur, etc.
7	Normes sociales favorisant l'élimination de la défécation à l'air libre : existence de règles locales relatives à cette pratique et prévoyant des sanctions ou des récompenses en conséquence	<ul style="list-style-type: none"> – Existence de règles locales (écrites ou non écrites) relatives à l'élimination de la défécation à l'air libre et aux sanctions et récompenses s'appliquant en conséquence 	<ul style="list-style-type: none"> – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif – Étude documentaire, si possible ; vérification du respect des sanctions dans les registres 	Contrôle de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> – L'existence de sanctions sociales et leur application est un bon indicateur de la présence de normes sociales – Si une évaluation plus longue est effectuée, les questions doivent porter sur les signes des attentes empiriques ou normatives. Voir les orientations sur les normes sociales et les approches communautaires de l'assainissement total (CATS) – P. ex. « Est-ce que la majorité des villageois considèrent qu'il faut utiliser les latrines ? Si une personne du village était surprise en train de faire ses besoins à l'air libre, que lui arriverait-il ? » Des vignettes peuvent être utiles.
B	Au niveau du soutien				
8	Qualité du processus de déclenchement	<ul style="list-style-type: none"> – Participation d'un pourcentage élevé de membres de la communauté appartenant à toutes les catégories, dont les hommes, les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes issues des ménages les plus pauvres, les personnes issues des groupes minoritaires, les décideurs, les leaders d'opinion, les personnes âgées, etc.* – Pourcentage de membres de la communauté qui se souviennent des principaux messages transmis lors de la phase de déclenchement* 	<ul style="list-style-type: none"> – Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif – Entretien avec un informateur clé : personne ayant participé directement au déclenchement 	Suivi de programme et contrôle de la durabilité (dans les communautés récemment certifiées exemptes de défécation à l'air libre)	

N°	Facteur de durabilité	Indicateur(s) suggéré(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ⁵	Outil de suivi	Commentaires
9	Qualité du processus de vérification de l'élimination de la défécation à l'air libre	<ul style="list-style-type: none"> Participation d'un grand nombre (70 %) de membres des ménages* Une liste contenant des critères clairs a été utilisée dans le cadre de la certification* Lors de la vérification, des visites ont été rendues à un grand nombre de ménages et dans de nombreuses zones exemptes de défécation à l'air libre* D'autres acteurs que les membres de la communauté (médias, fonctionnaires, communautés voisines, etc.) ont participé au processus de vérification* 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec un informateur clé : chef de ménage pouvant donner le point de vue des usagers Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite Étude documentaire, si possible 	Suivi de programme et contrôle de la durabilité (dans les communautés récemment certifiées exemptes de défécation à l'air libre)	
10	Existence d'activités d'aide au suivi post-déclenchement, et type et qualité de ces activités	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de communautés où les ONG, les autorités locales ou ces deux entités ont mené des activités facilitant le suivi post-déclenchement Pourcentage de communautés ayant établi un plan d'action pour la période suivant la certification relative à l'élimination de la défécation à l'air libre Pourcentage de districts ayant les capacités (ressources humaines et financières) nécessaires pour contribuer à un suivi après l'obtention de la certification sur l'élimination de la défécation à l'air libre 	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif Entretien avec des membres du comité d'assainissement Entretien avec un informateur clé : personne participant directement à la gestion (membre du comité EAH/comité d'assainissement) au moment de la visite Entretien avec des représentants du district Étude des registres du district, si disponibles 	Contrôle de la durabilité	Le soutien post-déclenchement peut consister à : <ul style="list-style-type: none"> actualiser la carte de la communauté former des membres de la communauté ou des maçons aux techniques de construction effectuer des visites croisées et tirer des enseignements former les membres des comités d'assainissement promouvoir l'assainissement/le secteur EAH, etc. rendre visite aux parties prenantes externes transmettre d'autres messages relatifs à l'hygiène et à l'assainissement (p. ex. sur le lavage des mains, la gestion des excréments des enfants ou la gestion des eaux grises et des déchets solides)
11	Disponibilité et accessibilité, pertinence et attractivité des équipements, produits et services d'assainissement servant à la réparation, à la maintenance et à l'amélioration des latrines	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de ménages qui déclarent avoir facilement accès aux équipements, produits et services d'assainissement (p. ex. dalles, maçons, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire à faire remplir par un échantillon de ménages représentatif Entretien avec un informateur clé : membres du comité d'assainissement, chefs de village 	Contrôle de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Ce facteur est difficile à évaluer et requiert la constitution d'une liste des équipements de base en vue d'une comparaison future
12	Existence d'un système de suivi opérationnel pouvant entraîner la mise en place d'actions correctives au plus bas niveau	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de districts dotés d'un système de suivi opérationnel (c'est-à-dire, permettant de collecter, d'analyser et de produire des rapports sur le programme d'assainissement) Pourcentage de communautés dotées d'un système de suivi opérationnel pouvant entraîner la mise en place d'actions correctives au plus bas niveau 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec des membres du personnel du district Entretien avec des responsables du comité d'assainissement Entretien avec des membres du personnel du district Entretien avec des responsables du comité d'assainissement 	Contrôle de la durabilité	–

5 Il est recommandé de procéder à une triangulation des données pour la plupart des facteurs analysés. Nous conseillons ainsi d'associer les observations de terrain, les entretiens avec les informateurs clés et les sondages effectués auprès d'un échantillon représentatif de ménages. Dans certains cas, il peut aussi être judicieux de constituer des groupes de discussion et/ou de mener une étude documentaire, en prenant notamment en compte les directives nationales sur la défécation à l'air libre, les procès-verbaux des réunions des comités EAH et/ou des conseils locaux, etc. Les indicateurs marqués par un astérisque (*) s'appliquent UNIQUEMENT AUX COMMUNAUTÉS OÙ L'ÉLIMINATION DE LA DÉFÉCATION À L'AIR LIBRE A ÉTÉ VÉRIFIÉE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

LISTE DES INDICATEURS CLES DE SERVICES RELATIFS À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, À L'ASSAINISSEMENT ET À L'HYGIÈNE AU SEIN DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ

Pour en savoir plus sur le suivi et les définitions des indicateurs élaborés par l'Équipe spéciale mondiale chargée du suivi EAH au sein des écoles dans le cadre des ODD, réunie à l'initiative du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP)⁶, se référer aux questions et indicateurs de base destinés au suivi EAH au sein des écoles dans le cadre des ODD et aux questions et indicateurs de base destinés au suivi EAH au sein des établissements de soins de santé, ces deux documents ayant été publiés par le JMP en 2016. Ces documents se fondent sur les normes mondiales actuelles⁷, les normes nationales existantes, les questions posées dans le cadre de recensements nationaux et d'enquêtes internationales, les recommandations mondiales concernant le suivi EAH dans les écoles⁸ et les critères normatifs des droits de l'homme : disponibilité, acceptabilité, accessibilité et qualité.

N°	Critère	Indicateur(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ⁹	Commentaires
1	Approvisionnement en eau des écoles et des établissements de santé	Pourcentage d'écoles/ d'établissements de santé disposant d'un nombre suffisant de points d'eau fournissant de l'eau tout au long de l'année, conformément aux normes nationales	Dans les écoles de l'échantillon : <ul style="list-style-type: none"> – Observation d'un échantillon d'écoles pour vérifier si l'eau y est disponible au moment de la visite – Entretiens avec des informateurs clés : enseignants directeurs d'école ou enseignants responsables des installations sanitaires – Entretiens avec des informateurs clés : enfants 	<ul style="list-style-type: none"> – Le point d'eau doit se situer dans l'enceinte de l'établissement. – S'applique aux niveaux d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.
	Assainissement au sein des écoles et des établissements de santé	Pourcentage d'écoles/ d'établissements de santé qui possèdent un nombre suffisant de latrines améliorées, privatives, opérationnelles et hygiéniques/propres conformes aux normes nationales	Dans les écoles de l'échantillon : <ul style="list-style-type: none"> – Entretiens avec des filles et des garçons – notamment en situation de handicap – qui utilisent les latrines, et avec les enseignants/responsables des installations sanitaires – Groupes de discussion avec des filles et des garçons (mixtes ou non mixtes selon le besoin) – Observation directe des latrines de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moment de la visite, les portes ne sont pas verrouillées ou une clé est toujours disponible, les latrines ne sont pas cassées ni bouchées, de l'eau est constamment disponible pour permettre de tirer la chasse et les portes peuvent être verrouillées de l'intérieur sans laisser de larges interstices – Les installations sont accessibles à tous les élèves, y compris aux plus jeunes et ceux en situation de handicap, et répondent aux besoins d'hygiène menstruelle des filles – S'applique aux niveaux d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire
	Installations de lavage des mains dans les écoles et les établissements de santé	Pourcentage d'écoles/ d'établissements de santé qui disposent et font usage d'un nombre suffisant d'installations opérationnelles de lavage des mains à l'eau et au savon	Dans les écoles de l'échantillon : <ul style="list-style-type: none"> – Observation d'un échantillon d'écoles pour vérifier si l'eau et le savon y sont disponibles au moment de la visite – Entretiens avec des informateurs clés : enfants 	

6 L'équipe spéciale, constituée dans le cadre d'une adhésion ouverte, se composait de plus de 40 experts EAH pour les écoles. Elle s'est réunie toutes les deux semaines sur une période de trois mois. Un accord a été finalisé lors d'une réunion du Groupe d'experts organisée par le JMP les 20 et 21 juin 2016, et consigné dans le compte rendu de la réunion : http://www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/EAH_in_schools-Expert-Group-Meeting-June-2016-Report_FINAL.pdf

7 OMS, 2010, Normes relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire dans les environnements pauvres en ressources

8 UNICEF, 2011, Outils de suivi des programmes d'eau, assainissement et hygiène (EAH) dans les écoles

9 Pour tous les indicateurs, un échantillon de points d'eau dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée. L'échantillonnage doit prévoir une marge d'erreur de 5 à 7 %, un niveau de confiance de 90 à 95 %, et une distribution des réponses de 50 % (pour calculer la taille de l'échantillon, utiliser l'outil accessible à l'adresse suivante : <http://www.raosoft.com/samplesize.html>). Pour que le contrôle soit représentatif du programme, le calcul doit être effectué pour tous les villages contrôlés. Si l'on cherche à obtenir la représentativité à l'échelle nationale, le calcul doit être effectué sur un échantillon de villages. L'échantillonnage doit prévoir une marge d'erreur de 5 à 7 %, un niveau de confiance de 90 à 95 %, et une distribution des réponses de 50 % (pour calculer la taille de l'échantillon, utiliser l'outil accessible à l'adresse suivante : <http://www.raosoft.com/samplesize.html>).

LISTE DES FACTEURS DE DURABILITÉ RELATIFS À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, À L'ASSAINISSEMENT ET À L'HYGIÈNE AU SEIN DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ

Remarque : les facteurs représentent des points d'intérêt qui peuvent être mesurés par de nombreux indicateurs distincts. Les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne sauraient être exhaustifs¹⁰.

N°	Facteur de durabilité	Indicateur(s) suggéré(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ¹¹	Outil de suivi	Commentaires
A. AU NIVEAU DE L'ÉCOLE/DU CENTRE DE SANTÉ					
1	Participation des acteurs locaux à la planification, à la mise en œuvre et au contrôle des installations EAH (ces acteurs incluent les comités de gestion des écoles, les associations parents-élèves, les élèves, les agents de santé et tout autre acteur local concerné)	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage d'écoles où les acteurs locaux sont activement impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le contrôle des installations EAH 	<ul style="list-style-type: none"> – Entretiens avec des informateurs clés : responsables d'école, responsables EAH attirés d'une école ou d'un établissement de santé et élèves délégués – Groupes de discussion et/ou entretiens structurés avec des enseignants, des élèves, des parents et des agents de santé 	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	La participation doit être active et toujours pertinente.
2	Qualité de la conception, de la construction et du contrôle qualité tout au long du processus / Autre facteur possible : Qualité/bon fonctionnement des installations	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de points d'eau construits par un professionnel qualifié – Pourcentage d'installations qui étaient en bon état d'après les enquêtes sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôle sur le terrain d'un échantillon de systèmes d'approvisionnement en eau et d'installations sanitaires dans une ou plusieurs zones géographiques précises et sur une période donnée, au moyen d'enquêtes sanitaires – Examen de la documentation relative à la qualité du processus – Entretien avec un informateur clé : personne la plus directement responsable du fonctionnement, de l'entretien ou de la réparation des installations EAH 	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> – La terre et le sol peuvent présenter les caractéristiques suivantes : pas de vulnérabilité aux inondations, surface non rocailleuse, terrain sablonneux, nappes phréatiques peu profondes, etc. – Le climat peut présenter les caractéristiques suivantes : pas de pluies torrentielles, ouragans saisonniers, etc. – Évaluer la qualité de la conception et de l'emplacement.
3	Satisfaction des attentes des usagers	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage d'écoles où les filles et les enfants à mobilité réduite déclarent avoir accès à des installations EAH adaptées à leurs besoins et à en faire usage 	<ul style="list-style-type: none"> – Entretien avec un informateur clé : filles ou enfants à mobilité réduite 	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	
4	Existence de clubs EAH dans les écoles pour encourager les élèves à pratiquer et promouvoir le lavage des mains, à boire de l'eau potable et à préserver la propreté et l'hygiène des toilettes/latrines	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'écoles où des clubs EAH constitués d'élèves se réunissent régulièrement pour promouvoir le changement des comportements dans le secteur EAH et renforcer les programmes scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Observation directe des activités menées par les clubs EAH dans les écoles d'une zone géographique donnée – Registres des activités – Entretiens avec des informateurs clés : enseignants et élèves jouant le rôle de coordonnateurs des communautés et du secteur EAH 		Les clubs EAH doivent être institutionnalisés au sein des écoles dans un objectif de durabilité.

N°	Facteur de durabilité	Indicateur(s) suggéré(s)	Principales sources de données et techniques de collecte de données ¹¹	Outil de suivi	Commentaires
5	Qualité de l'exploitation et de la maintenance des installations EAH dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage d'écoles et d'établissements de soins de santé ayant désigné une personne responsable de la maintenance des installations EAH – Pourcentage d'écoles et d'établissements de soins de santé qui allouent un budget à la maintenance des installations EAH – Pourcentage d'écoles et d'établissements de soins de santé qui ont utilisé des budgets pour la maintenance des installations EAH 	<ul style="list-style-type: none"> – Entretiens structurés avec des directeurs d'école, responsables de clinique, membres de comités – Étude documentaire 	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	Ces budgets réservés à l'exploitation et à la maintenance visent à assurer l'entretien et la durabilité des installations et proviennent des subventions des écoles, des fonds des ministères de l'éducation et de la santé, des recettes locales ou des contributions des parents
6	Disponibilité de matériel de nettoyage pour la maintenance des toilettes et latrines à fosse	Pourcentage d'écoles et d'établissements de soins de santé possédant un stock de matériel de nettoyage le jour de la visite	– Contrôle sur le terrain/observation	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	Les fournisseurs et le matériel doivent être disponibles localement
7	Au niveau de l'établissement, disponibilité de capacités locales pour la surveillance et la maintenance des installations EAH	Pourcentage d'écoles et d'établissements de soins de santé où des enseignants, des comités, des clubs et des agents de santé sont formés à la planification, à la budgétisation, à la mise en œuvre et au suivi des activités et installations EAH	– Entretiens structurés avec des directeurs d'école, responsables de clinique, membres de comités ; groupes de discussion	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	Les directeurs d'école, responsables de clinique et membres de comités/clubs EAH ont été formés et doivent posséder des connaissances et des compétences transférables
8	Intégration des pratiques EAH dans les règles et habitudes de l'établissement	Pourcentage d'écoles et d'établissements de santé où des pratiques telles que le lavage des mains ou le traitement de l'eau et d'autres pratiques EAH sont prévues dans le règlement et/ou régulièrement appliquées, par exemple avant les repas	– Examen des règlements et emplois du temps affichés dans les établissements, étayé par des observations et des entretiens avec les enfants, les enseignants ou d'autres informateurs clés	Suivi du projet et contrôle de la durabilité	
B. AU NIVEAU DE L'ÉTAT					
9	Allocation de budgets annuels adéquats aux écoles et aux établissements de soins de santé pour la création de nouvelles installations EAH et la maintenance des installations existantes	– Nombre d'écoles et d'établissements de soins de santé auxquels des budgets sont alloués pour la création de nouvelles installations EAH et la maintenance des installations existantes	– Examen des budgets des écoles d'une zone géographique donnée	Contrôle de durabilité	
10	Intégration du secteur EAH dans les systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (SIGE) et les systèmes d'information sanitaire (SIS)	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'écoles et d'établissements de soins de santé où l'efficacité de la surveillance est renforcée par l'intégration du secteur EAH dans les SIGE/SIS¹² – Pourcentage d'écoles et d'établissements de soins de santé qui saisissent régulièrement les indicateurs EAH dans les SIGE/SIS 	– Analyse des données tirées des systèmes d'information sur la gestion	Contrôle de durabilité	Les SIGE et les SIS sont des systèmes de gestion de l'information qui permettent de suivre les interventions menées dans les écoles et les établissements de soins de santé
11	Réalisation de contrôles réguliers par les bureaux locaux responsables de la santé et de l'éducation	– Nombre d'écoles et d'établissements de soins de santé disposant de rapports sur les inspections	<ul style="list-style-type: none"> – Entretiens avec des informateurs clés – Examen des documents disponibles sur les inspections, le cas échéant 	Contrôle de durabilité	

10 Il est recommandé de procéder à une triangulation des données pour la plupart des facteurs analysés. Nous conseillons ainsi d'associer les observations de terrain, les entretiens avec les informateurs clés et les sondages effectués auprès d'un échantillon représentatif d'établissements. Dans certains cas, il peut aussi être judicieux de constituer des groupes de discussion et/ou de mener une étude documentaire, en prenant notamment en compte les directives nationales sur le secteur EAH dans les écoles, les règles/normes relatives aux installations dans les écoles/établissements de santé et/ou du conseil local, les accords conclus avec les prestataires de services, etc.

11 Il est recommandé de procéder à une triangulation des données pour la plupart des facteurs analysés. Nous conseillons ainsi d'associer les observations de terrain, les entretiens avec les informateurs clés et les sondages effectués auprès d'un échantillon représentatif de ménages. Dans certains cas, il peut aussi être judicieux de constituer des groupes de discussion et/ou de mener une étude documentaire, prenant notamment en compte les directives nationales sur la défécation à l'air libre, les procès-verbaux des réunions des comités EAH et/ou des conseils locaux, etc.

Les indicateurs marqués par un astérisque (*) s'appliquent UNIQUEMENT AUX COMMUNAUTÉS OÙ L'ÉLIMINATION DE LA DÉFÉCATION À L'AIR LIBRE A ÉTÉ VÉRIFIÉE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

12 Se référer aux orientations du JMP.

ACCOUNTABILITY FOR **SUSTAINABILITY**



*Empowered lives.
Resilient nations.*